

Licence Professionnelle GENA
(Gestion Agricole des Espaces Naturels ruraux)

Gestion pastorale des pelouses calcicoles et de ses habitats associés sur les sites Natura 2000 Tarnais.



Stage:

Durée: 5 mois

Structure: Chambre d'Agriculture du Tarn
Service Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels

Maître de stage: Emmanuel CAMPAGNE

Tutrice: Marie-Claire CHARDÈS



Promotion 2010-2011

Remerciements :

Je tiens tout d'abord à remercier les quatre chargés de mission du Service « **Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels** » de la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Merci à :

- Claire HERMET, la coordinatrice du pôle pour son accueil et le partage de son bureau.
- Sylvie CHENU, pour ses multiples renseignements et ses feutres.
- Alexandra POULVELARIE chargée de mission de la CATZH pour ses relectures et son regard pertinent sur l'organisation de mon travail.

Et bien sûr à Emmanuel CAMPAGNE, mon maître de stage et chargé de mission Natura 2000 et l'expert naturaliste du service. Il est, entre autres missions, chargé de l'élaboration des diagnostics écologiques et pastoraux des exploitations en situation de contractualisation agroenvironnementales.

Merci également à :

- Thomas MATARIN stagiaire et étudiant en Master "Gestion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales" (GSE-VRT) à l'Université Jean-François Champollion d'Albi pour ses coups de main en SIG.
- Aux éleveurs pour le temps accordé, leur accueil et leur hospitalité.
- À Marie-Claire CHARDÈS ma tutrice de stage.
- À toute l'équipe de la Chambre d'Agriculture du Tarn pour l'accueil.
- À mes proches pour leur relecture finale.

Sommaire

Remerciements :	
Introduction :	
PARTIE 1 : Le contexte	1
A) L'ATASEA : devenue le pôle « Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels ».....	1
1) Présentation :	1
2) Territoire d'intervention :	1
3) Missions d'animation Natura 2000 :	1
4) Les missions du stage :	2
B) Le Tarn :	2
1) La nature physique et géologique du Tarn:.....	2
2) Un département agricole :	4
3) Des contraintes particulières aux territoires pastoraux :	5
C) Les sites Natura 2000 étudiés :	5
1) Le causse de Caucalières et Labrugière:.....	5
2) Les Gorges de l'Aveyron :	5
3) La Forêt de Grésigne et environs :	5
4) La Montagne Noire Occidentale, une barrière naturelle :	6
D) Les Pelouses sèches et habitats associés :	6
1) Généralité :	6
2) Dynamique d'évolution et utilisation pastorale :	7
3) Leur intérêt écologique :	8
4) Un programme européen pour une gestion durable des pelouses sèches :	8
PARTIE 2 : Le réseau Natura 2000.....	9
A) L'application des décisions européennes :	9
B) Animation agricole:.....	10
1) Un programme d'action à plusieurs échelles :	10
a) Des actions générales :	10
b) Des Actions directes et ciblées sur les habitats :	11
2) Les outils découlant de la procédure Natura 2000	12
C) Un outil Natura 2000 : Le dispositif MAEt :	12
1) Petit historique :	12
2) Présentation du FEADER	12
3) Les engagements unitaires des MAEt relatifs à la gestion des pelouses :	11
3) L'engagement « HERBE 9 ».....	12
PARTIE 3 : Les diagnostics	15
A) Diagnostic écologique et pastoral :	15
1) Méthodologie de diagnostic :	15
2) Les différentes phases du diagnostic :	15
3) Diagnostic écologique :	19
a) Identification des habitats naturels présents :	19
b) État de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire :	19
c) Autres éléments à faire figurer :	20
4) Diagnostic Pastoral :	20

a) Entrée en matière et synthèse bibliographique :.....	20
B) Le plan de Gestion pastorale :.....	27
1) Le plan de gestion pastorale (PGP), une obligation, des objectifs :.....	27
2) Élaboration du document :.....	27
3) Des points de contrôle pour une MAEt à « obligation de résultat » :.....	28
C) Élaboration de deux cas de figures :.....	28
1) Cas n°1 : Pâturage de réouverture :.....	28
2) Cas n°2 : Pâturage de maintien de l'ouverture de l'existant :.....	29
Conclusion :.....	32
Partie 4 : Les enseignements tirés du stage.....	32
Bibliographie :.....	
Résumé :.....	

Introduction :

Originaire de la région Bretagne, la gestion pastorale des parcours n'était jusqu'en septembre 2010 qu'un sujet abstrait pour moi.

Les différentes interventions de professionnels et spécialistes de la question auxquelles nous avons eu la chance d'assister en LP GENA (CA 48 : Amaury SOUCHON, INRA : Cyril AGREIL, Danièle MAGDA, CREN LR : Mario KLESCZEWSKI) m'ont permis d'appréhender ce domaine et les techniques de diagnostic qui lui sont associées.

Ce sujet a éveillé chez moi l'intérêt et l'envie de découvrir d'avantage les techniques utilisées pour atteindre ce but. C'est donc pourquoi mes recherches de stage allèrent prioritairement dans cet axe. Ce stage fut une opportunité pour m'adapter aux milieux naturels (calcaires et secs) du Sud de la France ainsi qu'à leurs particularités agricoles.

J'ai alors postulé à l'offre de stage publiée par la Chambre d'Agriculture du Tarn afin d'approcher les problèmes de gestion des espaces naturels du Tarn par le pastoralisme et d'appréhender concrètement la façon et les techniques permettant de concilier l'intérêt écologique des milieux avec la réalité des exploitants du site.

Les aides liées au deuxième pilier¹ de la Politique Agricole Commune sont pour la région Midi-Pyrénées les garantes du maintien de l'activité pastorale sur ses zones de parcours² (pelouses sèche, landes, bois ...). Le département du Tarn a la chance de bénéficier de la présence d'une diversité d'habitats agropastoraux sur la majorité de ses territoires « naturels ».

Comme nous allons le voir, la conservation des pelouses sèches passe par celle d'un modèle agricole extensif. Pour aider les agriculteurs à promouvoir une gestion durable de leurs surfaces (pâturées ou fauchées), l'État prévoit la mise en place de solutions contractuelles sur certaines zones naturelles classées par l'Europe en site Natura 2000. Ces mesures agroenvironnementales comprennent le versement d'une aide financière annuelle, en contrepartie de quoi l'agriculteur s'engage à respecter des obligations visant à favoriser l'entretien durable de ses surfaces.

La contractualisation de certaines mesures agroenvironnementales prévoit la réalisation d'un diagnostic écopastoral et d'un plan de gestion que j'ai été amenée à réaliser pour 7 cas.

Cela m'a permis d'énoncer la problématique suivante :

Quels éléments sont à prendre en compte pour élaborer un Diagnostic Écologique et Pastoral et son Plan de Gestion permettant de guider et d'orienter l'éleveur contractant dans la gestion conservatoire de ses pelouses sèches calcicoles ?

Afin de respecter ce thème, nous allons devoir répondre à quelques questions :

Quelles sont les particularités du département qui expliquent la présence de territoires pastoraux ?

Pourquoi les pelouses sèches sont présentes sur ces espaces ?

Quels intérêts justifient leur protection ?

Quels sont les dispositifs qui les protègent ?

Quels outils contractuels sont disponibles pour les agriculteurs gestionnaires ?

¹ Volet relatif au développement des territoires ruraux

² Terrain non cultivé fournissant une faible production végétale et utilisé pour le pâturage.

Comment s'articulent-ils?

Quelles sont les obligations à respecter?

Dans un premier temps, nous étudierons le contexte du stage en présentant ma structure d'accueil: le Service Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels de la Chambre d'Agriculture du Tarn. Après avoir présenté ses missions et celles de mon stage nous présenterons les sites étudiés et leurs enjeux. Après avoir identifié les intérêts des pelouses sèches nous comprendrons pourquoi ces espaces ont été protégés par l'union européenne.

Dans un second temps, nous nous efforcerons de comprendre la manière dont est organisé le réseau Natura 2000 et les dispositifs qui en découlent.

Dans un troisième temps, nous développerons l'aspect diagnostic en présentant les éléments nécessaires à ce dernier et nous verrons quelles pistes d'ajustement sont possibles afin de respecter les enjeux de conservation préalablement identifiés.

Une fois la conclusion développée, le bénéfice du stage sera présenté au travers des enseignements que j'en ai tirés.

PARTIE 1 : Le contexte

A) L'ATASEA : devenue le pôle « Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels »

1) Présentation :

L'Association Tarnaise d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles a été rattachée à la Chambre d'Agriculture du Tarn en 2010 pour former le service « Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels ».

Le pôle remplit des missions visant à favoriser et aider les échanges entre les acteurs de l'environnement et de l'état d'une part (DDT, Mairies,...) et les agriculteurs concernés par ces sites naturels d'autre part.

2) Territoire d'intervention :

Le territoire d'action du pôle correspond globalement aux limites administratives du département.

Son secteur d'intervention habituel coïncide avec les zones agricoles dominées par l'élevage. On y retrouve des habitats agropastoraux¹ à fort intérêt écologique comme les tourbières, prairies naturelles, prairies humides, pelouses, landes, secteurs de bocages,....

Les missions des salariés portent surtout sur des zones à fort enjeu environnemental (ZSC², ZPS³, Espace Naturel Sensible, territoire prioritaire de bassin versant). Cependant, elles peuvent être complétées par d'autres territoires agricoles dont l'intérêt environnemental peut être qualifié de plus « banal » ou « ordinaire ». Il s'agit dans ce cas de figure, de commandes de Collectivités territoriales (communautés de communes, conseil général) ou de propriétaires privés.

3) Missions d'animation Natura 2000 :

Le Service « Biodiversité et Gestion des Milieux Naturels » est la **structure animatrice**⁴ de 4 sites Natura 2000⁵ :

- **Le Causse de Caucalières et Labrugière.**
- **La Forêt de la Grésigne et environs (ZPS).**
- La Vallée du Gijou.
- **La Montagne noire occidentale.**

En plus de cela, elle est chargée de l'**animation du volet agricole** sur les sites :

- **Des Gorges de l'Aveyron.**
- La Vallée de l'Arn.
- La tourbière du Margnès.

[Cf Annexe 1 : « Carte des sites Natura 2000 du département du Tarn »]

Ce service anime et coordonne des actions relatives à la mise en œuvre du volet agroenvironnemental. Il peut aussi être chargé de la réalisation d'études préalables sur le tissu agricole, de l'élaboration de plans de gestion, et de préconisations de gestion des surfaces.

Il arrive que le pôle organise des journées thématiques. (*réunion d'information préparatoire avant contractualisation, journée de formation pour les éleveurs sur les produits vétérinaires,...*).

¹ Milieu naturel lié à l'agriculture et à l'élevage.

² ZSC : Zone Spéciale de Conservation (directive Habitat)

³ ZPS : Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

⁴ Désignée par le COPIL, elle a pour mission de mettre en œuvre les actions prévues dans le DOCOB et de faire vivre le site Natura 2000.

⁵ Sites identifiés pour leur qualité écologique (développement à la suite du document).

Dans un aspect plus « administratif » il élabore également des programmes prévisionnels, des calendriers d'action, des prévisions de contractualisation sur les prochaines années. Ces travaux sont nécessaires aux partenaires de l'état (DDT¹ et DREAL²) pour les demandes de financement.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement à la contractualisation agricole, le service est chargé d'élaborer des diagnostics écopastoraux.

C'est sur cette action que j'ai été amenée à travailler sur 4 sites Natura 2000 notés en **gras et orange** dans la liste précédente.

4) Les missions du stage :

Comme nous allons le détailler tout au long de ce document, la phase de contractualisation de certaines mesures agroenvironnementales sur le département Tarnais est précédée par l'élaboration d'un **diagnostic écologique et pastoral** et de son **plan de gestion**.

A ce titre, j'ai été chargée de la réalisation de plusieurs diagnostics sur différents sites du département.

En voici les grandes étapes :

- **Phase préparatoire** : accompagner le chargé de mission sur le terrain lors du bilan des précédents contrats, créer des propositions de simulations d'engagements et les négocier avec l'agriculteur.
- **Phase de diagnostic et d'analyse** : recueillir les informations relatives à la gestion agricole/pastorale de chaque parcelle de l'exploitation agricole, apprécier l'état de conservation de chaque unité de gestion, mettre en évidence les problématiques de gestion, établir le lien entre la gestion effectuée et l'état des parcours.
- **Phase de rédaction du diagnostic** : former le document papier, réaliser la cartographie précise des habitats naturels présents sur chaque exploitation, émettre des préconisations de gestion concertées et adaptées aux possibilités des éleveurs,
- **Phase de conception du Plan de Gestion Pastorale (PGP)** : identifier des points de gestion obligatoires et d'autres facultatifs, proposer des points et critères de contrôle.

Nous allons dès à présent présenter le département du Tarn de manière à comprendre les enjeux de conservation justifiant ce diagnostic.

B) Le Tarn :

Le département du Tarn tire son nom de la rivière éponyme qui le traverse d'Est en Ouest, il s'étend sur plus de 5 700 km². Les deux villes principales sont Albi au Nord et Castres au Sud. Il est surtout soumis au climat Atlantique, cependant certaines formations végétales témoignent d'influences méditerranéennes. L'activité agricole y est très dynamique et occupe la majorité de l'espace, la production sylvicole étant limitée aux massifs montagneux de la Grésigne et de la Montagne Noire.



[Cf Annexe 2 : « Cartes du Tarn »]

1) La nature physique et géologique du Tarn:

Le Tarn est à cheval sur deux entités géologiques : la moitié Ouest correspond au **Bassin Aquitain** tandis que la moitié Est à la fin du **Massif Central**.

[Cf Annexe 3 : « Carte des sols du Tarn »]

¹ DDT : Direction Départementale des Territoires

² DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Au Centre-Ouest on distingue un grand ensemble de plaines et de larges vallées prenant place dans le triangle que pourraient former les villes de Rabastens, Albi et Castres. Les parties Nord-Ouest, Sud et Est (*Montagne noire, Monts d'Alban, Ségala, Monts de Lacaune, Massif de la Grésigne, Causse d'Anglars, Le Sidobre et le Causse de Caucalières*) bénéficient d'un relief marqué de l'extrémité du massif central. Dans ce document, notre attention va surtout se porter sur ces secteurs d'avantage montagneux.

Les massifs présents dans le Tarn sont différents par leur structure (Quercy, Massif central, Causse calcaire) :

La **Montagne Noire** est une chaîne transfrontalière s'étendant d'Est en Ouest et formant une barrière naturelle entre l'Aude et la partie méridionale du Tarn. Elle dessine une rupture de relief très nette entre le bassin situé entre Dourgne et Castres et ses premiers contreforts. Sur ses sommets, des espaces pastoraux subsistent encore parmi de vastes plantations de résineux (activité sylvicole forte).

Au Nord Ouest, le **massif de la Grésigne** tirant son nom du grès rouge qui le compose, s'impose dans le paysage par son relief. La roche dominante est le calcaire du jurassique.

Le **Causse de Caucalières** est une unité originale dans le paysage du pays de Castrais. Ce petit Causse calcaire s'élève au Nord de la rivière du Thoré. Cet ensemble paysager est composé en réalité d'alternances de petits plateaux et de fonds de vallon qui en se succédant semblent alors former des « digitations ».

2) Un département agricole :

A l'instar de tous les départements de Midi-Pyrénées, Le Tarn est classé en « zone défavorisée¹ » ; sur ses 323 communes, 45 sont classées en zone « Piémont » et 78 en zone « Montagne ».

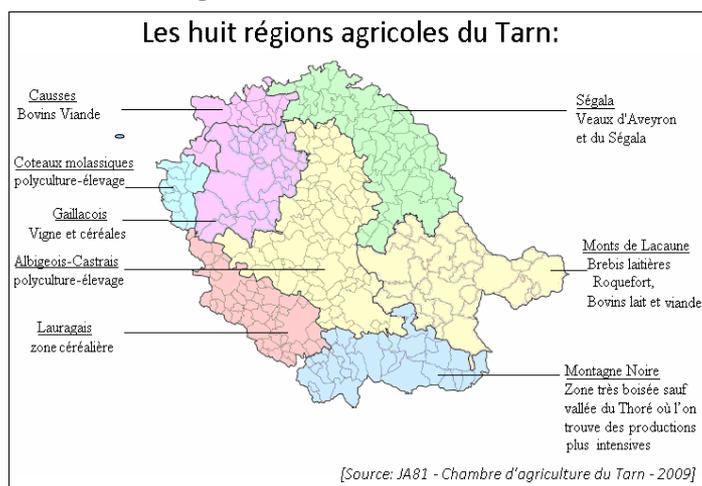
[Cf Annexe 4 « Carte ICHN »]

Des productions adaptées :

La nature des sols du bassin aquitain permet l'implantation des productions céréalières, des grandes cultures et des systèmes polyculture-élevage.

Les coteaux viticoles orientés au Sud forment le Gaillacois.

L'élevage extensif (ovin et bovin viande essentiellement) est présent uniquement sur les secteurs de causses, de piémont ou de montagne.



Ces territoires, où l'activité pastorale permet de maintenir les milieux ouverts coïncident avec les sites naturels étudiés. Cependant, pour se maintenir, l'agriculture doit faire face à de nombreuses difficultés.

¹ Les Zones agricoles défavorisées sont des territoires affectés de handicaps agricoles éligibles à l'ICHN (Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel).

3) Des contraintes particulières aux territoires pastoraux :

Depuis les années 1950, le départ à la retraite de nombreux agriculteurs a été accompagné d'une réduction de l'activité agricole impliquant de ce fait la diminution des surfaces entretenues.

En effet, d'après l'AGRESTE¹, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 36% entre 1988 et 2000 sur le département laissant près de 10% de la SAU partir à l'abandon depuis 1988.

Exemple de deux communes du site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron :

Communes	Nb d'EA en 1988	Nb d'EA en 2000	diminution en %
Larroque	18	4	78%
Penne	44	33	25%

Sur les espaces peu productifs, les conditions de travail sont difficiles. Les particularités du territoire peuvent en grande partie expliquer les difficultés de l'agriculture locale.

Particularités abiotiques	Difficultés agricoles
Substrat squelettique, caillouteux, oligotrophe. Roches calcaires à forte perméabilité et faible rétention en eau. Relief marqué et voies de communication limitées, éloignement des grands bassins de vie (Albi, Carcassonne, Toulouse, Montauban) Peu de points d'eau.	Des terres pauvres et peu productives. Conditions de travail difficile. Des secteurs isolés, débouchés souvent éloignés. Impossibilité d'irrigation. Temps de travail quotidien important.

Ces systèmes de production sont généralement de petite taille et peu viables malgré le travail fourni. Le SMIC² est difficile à atteindre pour les exploitants. Les aides agricoles du deuxième pilier participent à soutenir financièrement ces systèmes de production.

Ces petites structures sont économes en intrants, et la mécanisation y est souvent difficile, voire impossible. Il est clair que depuis longtemps ce mode de conduite est basé sur la valorisation de la « ressource naturelle » présente. Les espaces agropastoraux semi-naturels (pelouses, landes, prairies naturelles de fauche) jouent alors une importance centrale (ressource fourragère) dans ce type d'agriculture (*souvent fermière ou paysanne,...*).

Un deuxième emploi s'avère souvent nécessaire pour les exploitants ou leur conjoint. On observe également que la diversification (vente directe, accueil à la ferme, restauration,...) a permis à bon nombre d'entre eux de valoriser d'avantage leur production.

La déprise agricole passée et actuelle explique en partie les changements bouleversants en matière d'utilisation de l'espace observés depuis les années 50 : Plantation de résineux, location de terres pour la chasse privée, utilisation des parcours pour l'installation de zone de loisirs (tirs, sports motorisés, ...).

L'aspect agricole est donc nécessairement pris en compte sur les sites relevant d'un enjeu agropastoral car l'élevage permet de conserver bon nombre de milieux pastoraux semi-naturels appréciés pour leur qualité écologique.

Comme nous le développerons plus tard certains de ces habitats ont d'ailleurs été classés en site Natura 2000 par l'Europe dans un objectif de conservation.

¹ Service des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture

² Salaire Minimum

C) Les sites Natura 2000 étudiés :

1) Le causse de Caucalières et Labrugière:

Code : FR7300945

Superficie du site : 2001 ha

Type : ZSC¹

Département(s) concerné(s) : Tarn

Altitude : 170 à 362 m

Ce causse calcaire sédimentaire forme une unité écologique intéressante à proximité de Castres (sous préfecture du Tarn, ville de près de 43000 habitants). Six communes² sont concernées par le site Natura 2000, dont l'intérêt écologique réside dans le fait qu'il est composé en grande partie d'habitats de pelouse sèche calcaire à orchidées et de faciès d'embuissonnement associé. L'influence méditerranéenne et le vent d'Autan confèrent à ce territoire une sécheresse et une faible pluviométrie.



La présence d'habitats d'intérêt européen s'explique par l'activité agricole passée (élevage extensif d'ovin et bovin) et par le maintien de la gestion des surfaces par le pâturage.

La mosaïque de milieux semis-naturels qui en découle augmente d'autant plus l'intérêt écologique de la zone. Pelouse sèche, lande à genévrier, lande à Buis, prairie maigre de fauche, bois de chênes pubescents et verts, éboulis et falaises calcaires,... sont autant de milieux qui s'organisent pour former le paysage particulier de Caucalières. Cependant, depuis une vingtaine d'années les pelouses souffrent de l'abandon de gestion pastorale. La proximité de plusieurs bassins de vie engendre également une fréquentation accrue du site occasionnant de multiples désagréments.

Les 2 principaux enjeux exprimés par le Document d'Objectif sont:

- ✓ Le maintien de l'élevage extensif.
- ✓ La maîtrise de la fréquentation diffuse.

2) Les Gorges de l'Aveyron :

Code : FR7300952

Superficie du site : 11660 ha

Type : ZSC

Département(s) concerné(s) : Tarn, Tarn et Garonne

Altitude : 98 à 461 m

Le site Natura 2000 des gorges de l'Aveyron a la particularité de s'étendre pour moitié sur le département Tarnais et pour l'autre sur celui du Tarn et Garonne. Le socle calcaire karstique, est favorable aux pelouses sèches qui abritent de belles stations à orchidées. La nature du sol alliée aux influences climatiques méditerranéennes donne une flore sub-méditerranéenne variée. La proximité de la forêt de la Grésigne accentue les contrastes de milieu avec les causses et la vallée. Ce site est caractérisé par la présence d'une mosaïque d'habitats naturels qu'il convient de préserver.



Les 2 principaux enjeux exprimés par le Document d'Objectif sont :

- ✓ Conservation des pelouses calcicoles et
- ✓ le maintien de la mosaïque des milieux.

3) La Forêt de Grésigne et environs :

Code : FR7312011

Superficie du site : 27701 ha

Type : ZPS³

Département(s) concerné(s) : Tarn, Tarn et Garonne

Altitude : 93 à 523 m

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (sujet développé en Partie2)

² Caucalières, Payrin-augmontel, Valdurenque, Labrugière, Lagarrigue et Castres.

³ ZPS : Zone de Protection Spéciale ((sujet développé en Partie2))

Classée en 2006 en zone Natura 2000, ce territoire est un formidable terrain de chasse pour les rapaces (*Faucon pèlerins, Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir,...*)

Bien que les prairies de fauche, les landes, et les pelouses sèches représentent seulement 15% du site, elle contribuent à l'alimentation de la majorité de ces oiseaux (insectes, petits mammifères,...). Le maintien du bon état de conservation des corridors écologiques (haies continues, bosquets) contribue à augmenter l'intérêt du site.



Le principal enjeu de ce site est

- ✓ le maintien de l'activité agricole extensive et celui des milieux ouverts à semi-ouverts.

4) La Montagne Noire Occidentale, une barrière naturelle :

Code : FR7300944	Superficie du site : 1919 ha divisés en deux unités	Type : ZSC
Département(s) concerné(s) : Tarn	Altitude : 260 à 803 m	

La montagne Noire est l'extrémité méridionale du Massif Central. Elle a la particularité de former une barrière entre le climat atlantique côté Tarn et le climat méditerranéen côté Hérault. Tout comme le Causse de Caucalières, la montagne est régulièrement soumise à un vent fort d'orientation Sud (le vent d'Autan).



Le relief très découpé de ce massif permet l'existence de nombreuses falaises et de cavités souterraines. Les habitats ayant permis la désignation ce site en ZSC sont les pelouses sèches, les hêtraies, les falaises et cavités rocheuses. Les plateaux sont traditionnellement entretenus par le pâturage ovin. De grandes surfaces de pelouses sèches prennent alors place sur les zones ouvertes tandis-que les vallées sont colonisées par les grands ensembles forestiers. L'ensemble des ruisseaux ayant leur source sur ce massif se jettent dans l'Agout ; ils abritent d'ailleurs la dernière population de loutre du Sud du Massif Central.

Les principaux enjeux du site sont :

- le maintien de la mosaïque de milieu,
- la conservation des pelouses calcicoles.

Il apparaît clairement que malgré leurs différences, ces sites présentent des enjeux similaires :

- **Gestion conservatoire des pelouses calcicoles**
- **Maintien d'une mosaïque de milieux**

D) Les Pelouses sèches et habitats associés :

1) Généralité :

La pelouse sèche est un **milieu ouvert** à formation végétale basse d'une hauteur d'une vingtaine de centimètres. Les plantes que l'on y trouve sont généralement vivaces² et adaptées aux sols pauvres perméables et secs. Ces milieux sont typiques des régions souvent calcaires et sensibles à la sécheresse et aux faibles précipitations estivales. Cette particularité additionnée à leur caractère héliophile explique qu'elles sont, la plupart du temps, cantonnées aux versants ensoleillés orientés au Sud (Adret). Les pelouses étudiées dans le cadre du stage sont des pelouses de Causse ou des pelouses marnicoles.

² Plante dont la longévité est de plusieurs années

Certains végétaux spécialisés aux conditions abiotiques particulières (*PH basique, oligotrophe, secs*) relèvent d'un intérêt patrimonial important.

On exclura de ce document les pelouses dites **primaires**² pour ne parler que des pelouses **secondaires** liées à l'activité pastorale.

2) Dynamique d'évolution et utilisation pastorale :

Les pelouses sèches sont apparues suite aux premiers défrichements, elles ont ensuite été maintenues par l'activité pastorale autrefois extrêmement présente dans le Sud de la France. Sur le Massif Central, l'activité agricole est dominée par l'élevage ovin ou bovin. Les habitats de pelouses sèches représentent le milieu « ressource » pour ces systèmes.



Après guerre les fortes évolutions dans le domaine agricole impliquèrent des changements draconiens suite à la modernisation de l'agriculture. Ces espaces ont ainsi été délaissés du fait de leur faible productivité. Ne pouvant s'adapter au nouveau modèle agricole beaucoup d'exploitations familiales spécialisées dans l'élevage disparurent lors du départ à la retraite de leurs gérants.

Or les pelouses sèches secondaires sont en réalité un milieu dont l'existence est artificiellement maintenue grâce à l'activité pastorale. En effet, elles sont un **stade transitoire** avant le stade **Climacique**³ de la forêt.

Sur les quatre sites, le Climax correspond généralement à la chênaie pubescente, et anecdotiquement à la chênaie verte. Sur le site du Causse de Caucalières nous rencontrons un cas d'évolution de type paraclimax⁴ avec la pinède à Pin noir. Hormis le cas de la chênaie verte, ces boisements ne présentent qu'un intérêt inférieur à celui des pelouses en terme de biodiversité et de maintien de la mosaïque d'habitats. Ils ne sont d'ailleurs pas classés d'intérêt communautaire.

L'une des menaces pour cet habitat calcicole est l'enfrichement, notamment par les buis, les prunelliers, les genévriers et les jeunes chênes. Le maintien du stade « pelouse » en l'état nécessite une implication pastorale.

La deuxième est liée au surpâturage (voire à la surfréquentation) de ces milieux fragiles.

- **Mosaïque d'habitats associés**

Les « **parcours** » sont des espaces naturels faiblement productifs utilisés pour le pâturage. Il ne sont évidemment pas uniquement constitués de pelouse mais d'un mélange de différents habitats xéro-calcicoles.

Les Tonsures à annuelles : zones de pelouse à sol nu érodé du fait de la pente, prenant place sur un substrat squelettique ou sur les zones de passage répétés des animaux favorisant de ce fait le développement d'une végétation vivace.

Les ourlets : zones de transition également appelés « écotones » entre les zones ouvertes de pelouse et les boisements forestiers.

Les landes : milieu homogène dominé par les arbustes dont la présence traduit une diminution voire un arrêt de la pression pastorale antérieure. (*ex : lande à genévrier, lande à buis, fruticée à Prunellier,...*).

² Dont le maintien est indépendant de toute activité humaine ou pastorale.

³ Association végétale qui a atteint le stade terminal stable de son évolution.

⁴ Formation végétale terminale constituée d'espèces n'appartenant pas au milieu à l'origine.

Les fourrés xérophiles : bosquets d'arbres et d'arbustes présents en taches au sein de la pelouse.

Les bois : l'importance de son ouverture permet plus au moins la présence de pelouses sèches en clairière ou en sous bois clair. (ex : *Chênaie pubescente*).

3) Leur intérêt écologique :

Depuis les années 1900 on estime que **50 à 75%** des pelouses sèches secondaires de France ont **disparu**.

Les particularités abiotiques de cet habitat impliquent la présence de végétation bien adaptée parfois d'influence méridionale. Les pelouses sèche étudiées correspondent généralement au *Mésobromion*¹ à *Bromus erectus* et au *Xerobromion*.

Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco-brometalia*) sont inscrites à l'annexe I de la directive européenne. Les pelouses calcicoles sont donc **d'intérêt communautaire**, et cela dans l'objectif d'enrayer leur disparition et de protéger la faune et la flore qu'elles abritent.

Si la pelouse est un site remarquable pour les orchidées, la directive prévoit de le distinguer. Elle devient alors d'**intérêt prioritaire** du fait de leur état de conservation très préoccupant.

4) Un programme européen pour une gestion durable des pelouses sèches :

Les **Programmes LIFE** ont été lancés en 1992 à l'initiative de l'Union Européenne. Ces programmes de 4 ans sont spécifiques des enjeux environnementaux. Ils furent des moyens précieux permettant d'appliquer les politiques environnementales européennes des années 80 et 90. Parmi les quatre types de programmes existants le « LIFE NATURE », a servi à cofinancer des projets de restauration et de préservation des habitats naturels menacés (*tourbières, landes, pelouses*).

Le programme Life Nature « **Protection des pelouses sèches de France** » (1998-2002) permit de réunir des réserves naturelles et des Conservatoires de site, tout en favorisant la collaboration des chercheurs (INRA SAD) et des spécialistes (Institut de l'élevage de Montpellier) autour du thème de la gestion de ces pelouses sèches. 29 sites sur 10 régions différentes ont ainsi bénéficié de fonds pour mener des expériences de restauration, de gestion pastorale et parfois d'aménagement à destination du public. Le recueil des expériences de gestion menées ainsi que leur analyse fut à l'origine de la publication de deux guides² qui sont encore aujourd'hui un outil précieux pour les gestionnaires français de sites naturels.

Ce programme a véritablement contribué à impulser des projets de gestion des pelouses nécessaires au respect des deux directives européennes de 1979 et 1992.



¹ Classement phytosociologique.

² Maubert P. & Douitoit T., 1995 – Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Ed. ATEN, 65 p. et Muller F. et coll., 2002. Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches. Ed. Espaces Naturels de France, Fédération des Conservatoires d'espaces Naturels, 132 p.

PARTIE 2 : Le réseau Natura 2000

A) L'application des décisions européennes :

Comme nous l'avons précédemment évoqué, cette politique a été initiée en 1992 à partir de deux directives européennes afin d'enrayer la régression des milieux naturels en danger de conservation.



Concrètement, elle se traduit par l'existence de deux types de zones réglementaires :

- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, désignées suite à la directive « Habitats » du 21 mai 1992.
- **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées suite à la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Ces zones forment un réseau européen de sites naturels ayant été identifiés pour leur qualité et rareté de leurs espaces et espèces souvent menacées de disparition. En France, les sites Natura 2000 représentent 12,4% du territoire national.

Ce réseau a deux missions générales à remplir :

- La préservation de la biodiversité par la prise en compte des activités économiques, culturelles et sociales qui l'entourent (gestion concertée).
- La valorisation du patrimoine naturel propre à chaque territoire.

La démarche française :

Chaque état est **responsable de la mise en œuvre** des deux directives énoncées précédemment. La France a opté pour une démarche participative et volontaire permettant l'implication de l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 en question. La prise en compte des aspirations et des visions de chaque partie n'est souvent pas chose simple mais elle a le mérite de pouvoir définir des objectifs partagés et réalisables par chacun. Ainsi, les décisions d'ordre environnemental sont prises en fonction des nécessités économiques particulières à chaque territoire.

- **Le comité de pilotage (COPIL)** : Il est présidé par le Préfet et rassemble l'ensemble des acteurs du site. (collectivités territoriales, associations diverses, propriétaires, professionnels, services de l'état, scientifiques, gestionnaires, ...). Le COPIL est chargé de valider le Document d'Objectif du site.
- **Le Document d'Objectifs (DOCOB)** : Chaque site est structuré par un Document d'objectif de gestion appelé DOCOB.

Le DOCOB doit présenter le site (géologie, écologie, habitats et espèces présentes), répertorier l'ensemble des activités prenant place sur le territoire (agricoles, sylvicoles, carrière, loisirs,...) pour mettre en évidence leur lien avec les espaces. Il présente les diagnostics socio-économiques, écologiques et agricoles et met en relief les interactions qui peuvent exister entre habitats naturels et activités humaines. Dans un second temps, il définit les enjeux et les objectifs de gestion en les hiérarchisant. Finalement, il présente le programme des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs proposés.

Dans le cas de notre sujet, l'activité principale en rapport est évidemment l'agriculture ou plus précisément l'élevage de type pastoral.

- **Des enjeux similaires :**

Nous avons vu que plusieurs enjeux relatifs à la conservation des habitats se croisent sur les DOCOB concernés par mon étude (Causse de Caucalières, Gorges de l'Aveyron, Montagne Noire Occidentale et ZSC Forêt de la Grésigne).

L'enjeu « **Diversité d'habitat et maintien des milieux ouverts** » passe par le maintien des pratiques agricoles traditionnelles, condition de la préservation des habitats naturels et des habitats de chasse pour les espèces (rapaces, chiroptères,...).

Celui « **Conservation des pelouses calcicoles** » passe par la lutte contre la fermeture et l'uniformisation des milieux qui seraient la conséquence de l'abandon ou de la modification des pratiques agricoles.

Afin de respecter ces objectifs de gestion, le DOCOB élabore des « fiches actions » organisées par habitat, par objectif de gestion et par type de surface (*agricole ou simple propriété*). Ce sont les pièces centrales nécessaires à mettre en œuvre les préconisations du DOCOB. C'est à la structure animatrice (ou prestataire de service) de les mener à bien.

[Cf Annexe 5 « Fiche action DOCOB »]

B) Animation agricole:

1) Un programme d'action à plusieurs échelles :

a) Des actions générales :

Le volet sensibilisation a pour objectif d'insister sur l'importance de la gestion des pelouses et autres habitats agropastoraux auprès des publics concernés. La plupart du temps il s'agit d'agriculteurs, de propriétaires dont les terrains à vocation agricole sont inclus dans le site du Natura 2000 et d'élus.

- **Le foncier, reprise et transmission**

Des actions permettant de soutenir et d'épauler l'activité agricole de chaque site sont utiles au maintien de leur dynamique et à l'utilisation des pelouses sèches. Le pôle a plusieurs missions de cet ordre programmées dans les DOCOB :

- Aide à la transmission du foncier.
- Sensibilisation et information pour les propriétaires.

Nous savons que les pelouses calcicoles sont intimement liées à l'activité pastorale. Lorsque la vigueur d'une exploitation diminue ou qu'elle disparaît, ce sont les pelouses qui en pâtissent.

Nous comprenons donc l'importance primordiale d'**assurer la pérennité du pâturage** en élaborant des initiatives d'accompagnement de l'agriculture extensive sur ces espaces.



Le foncier agricole est de nos jours un des freins majeur au maintien de l'activité agricole d'où l'importance d'en préparer la transmission et cela plusieurs années avant le départ à la retraite.

Natura 2000 participe également à conforter la destination des surfaces (*zone N et A de documents d'urbanismes, évaluation d'incidences*).

Au cas par cas, et uniquement sur demande des éleveurs, les salariés du pôle peuvent être amenés à remplir des missions :

- de **mise en relation** d'une personne cédant ses terres à une autre personne en situation de recherche de foncier.

- d'accompagnement dans la **recherche de financements extérieurs** à Natura 2000 permettant de mener à bien les projets. Par exemple, sur demande au Conseil Général, il est possible d'obtenir une part du financement des clôtures.

Exemple : Une surface de près de 100 ha de Pelouse et de Buxaie appartenant au site de Caucalières a été reprise par un élevage de chevaux grâce au concours du pôle.

b) Des Actions directes et ciblées sur les habitats :

Deux types de fiche actions existent dans les DOCOB :

- **Les Études** : ex « *Diagnostic écologique et pastoral* ».
- **Les Actions de gestion contractuelles** : ex « *Gestion des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire* », « *Ouverture d'une pelouse embroussaillée* ».

Natura 2000 a prévu des outils permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB, ainsi chaque fiche action conclue sur une solution de contractualisation.

2) Les outils découlant de la procédure Natura 2000

La démarche Natura 2000 prévoit 3 outils **contractuels de gestion** adaptés à la particularité des surfaces concernées :

- **La charte Natura 2000 :**

Cet outil permet de réaliser les objectifs du site. Il est à destination de tous les propriétaires, publics ou privés. Le signataire de la charte prend des engagements simples de bonne gestion **non rémunérés** (mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières) pour tout ou partie de sa propriété dans le site et pour une durée de 5 à 10 ans.

Exemples de thèmes : « *tri des ordures* », « *comportement responsable sur les sites naturels* »

- **Les contrats Natura 2000 :**

Ces **contrats non agricoles** peuvent être signés entre un propriétaire (ou un bailleur) d'un terrain en site Natura 2000 et l'État. Ils permettent d'assurer la gestion et l'entretien des habitats naturels identifiés dans le DOCOB. Il définit les engagements au travers d'un cahier des charges et participe au financement des interventions prévues. Il doit être signé pour une durée minimale de 5 ans.

Exemples : « *Pose de grilles à l'entrée des grottes à chauves-souris* », « *Ouverture de pelouses sèches abandonnées par l'agriculture et maintien de l'ouverture en l'absence de pâturage* ».

- **Les MAEt :**

Les **mesures agro-environnementales territorialisées¹ (MAEt)** sont des **contrats agricoles** d'une durée de 5 ans. Ils concernent donc uniquement les parcelles de SAU² déclarées par les exploitants. Le financement des mesures agro-environnementales est prévu dans le DOCOB de chaque site Natura 2000.

Exemples de MAEt : « *Gestion de la prairie sans fertilisation* », « *Gestion pastorale d'une pelouse* ».

¹ Dans ce cas, propres au zonage Natura 2000.

² SAU : Surface Agricole Utile

C) Un outil Natura 2000 : Le dispositif MAEt :

Ces MAEt s'inscrivent dans l'accompagnement du rôle multifonctionnel de l'Agriculture exprimé par le 2nd pilier de la PAC³. Trois dispositifs majeurs sont les précurseurs des MAEt.

1) Petit historique :

Article 19 En 1985, l'Article 19 prévoit des aides visant à maintenir les productions compatibles avec la protection des espaces naturels tout en assurant un revenu décent aux agriculteurs. Ce sont les premières dispositions de l'évolution de la PAC visant à indemniser les exploitants adoptant des pratiques agricoles respectueuses.

Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) était approuvé par la préfecture, il était l'outil découlant de la LOA (Loi d'Orientation Agricole) du 9 juillet 1999. Sa mission était d'épauler les exploitants à travers les enjeux naissants d'une nouvelle agriculture (*qualité alimentaire, évolution des marchés, prise en compte de l'environnement*). Cet engagement volontaire d'une durée quinquennale avait deux volets. Le premier, économique, visait à valoriser et maintenir l'emploi agricole et le second environnemental à préserver les ressources naturelles et la biodiversité. Chaque projet était soumis en CDOA⁴. Le CTE jugé trop coûteux fut suspendu en 2002, un autre contrat lui a succédé : Le Contrat d'Agriculture Durable.

Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD) est mis en place le 22 juillet 2003 sa durée est également quinquennale. Le plafond est fixé à 5400€/EA/an. Ce contrat est le premier qui commence à « territorialiser » les mesures agroenvironnementales. C'est à dire que des territoires à enjeux prioritaires sont choisis pour sa mise en place. Ils correspondent à des unités écologiques (site Natura, bassin versant, zones vulnérables, unité paysagère, parc national, parc naturel régional,...). Les derniers CAD arriveront à échéance en 2011

MAEt : Un contrat Natura 2000 pour les agriculteurs :

C'est le dernier dispositif pour la période 2007-2013.

2) Présentation du FEADER

Le deuxième pilier de la PAC relatif aux questions de **développement rural** est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sur la période 2007-2013. Il est chargé d'accompagner l'agriculture et les espaces ruraux dans les importantes évolutions actuelles.



Il est doté d'un programme national (PDRH⁵) et d'un programme adapté aux particularités régionales (DRDR⁶).

Le FEADER est composé de 4 axes mais seul l'axe n°2 nous concerne.

Axe 2 - L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural : L'axe 2 du FEADER prévoit une vingtaine de dispositifs spécifiques (*ICHN, Agriculture Biologique, Conservation des races menacées,...*). L'un d'entre eux s'inscrit dans l'objectif de préservation de la biodiversité des sites classés en ZPS et ZSC.

Il s'agit du dispositif « **214 L1** » relatif aux **mesures agroenvironnementales territorialisées sur les sites Natura 2000**. C'est dans ce cadre que sont élaborées les MAEt propres à chaque département et chaque site Natura.

³ PAC : Politique Agricole Commune

⁴ CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole

⁵ PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal

⁶ DRDR : Document Régional de Développement Rural

- **Le Cahier des charges MAEt :**

Le niveau national implique le respect du livret de conditionnalité des aides PAC , des exigences complémentaires et la lecture de la notice d'information MAE. Le niveau départemental, voire plus local (par site Natura 2000) implique le respect du cahier des charges propre à chaque mesure.

Chaque MAE ou plutôt son cahier des charges est créé à partir des engagements unitaires du PDRH.

[Cf Annexe 6 « Exemple de cahier des charges»]

3) Les engagements unitaires des MAEt relatifs à la gestion des pelouses :

Chaque engagement unitaire est une base fixe présentant les obligations, les clauses à respecter et le montant (généralement fixe).

Les engagements unitaires minimums pour une MAE « Gestion pastorale » sont :

SOCLEH01 + HERBE_01+ HERBE_09 → 76€ + 17€ + 53€(variable) = 146€

- **SOCLE_H01** : Il est le socle relatif à la gestion des surfaces en herbe. C'est l'engagement unitaire de base pour l'ensemble des MAEt, il reprend les obligations de la PHAE2¹. Plusieurs obligations en découlent telles que l'absence de destruction des prairies permanentes engagées, un seul retournement est autorisé, limitation de la fertilisation à 125 unités d'azote dont au maximum 60 minéral. Son montant annuel unitaire s'élève à 76,00€/ha/an.

- **HERBE_01** : Il comprend l'enregistrement obligatoire des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage. Son montant annuel unitaire s'élève à 17,00€ ha/an.

- **HERBE_09** : Gestion pastorale : Il oblige l'entretien des surfaces par le pâturage et le respect du plan de gestion. Son montant annuel unitaire s'élève à 53,00€.



E.Campagne

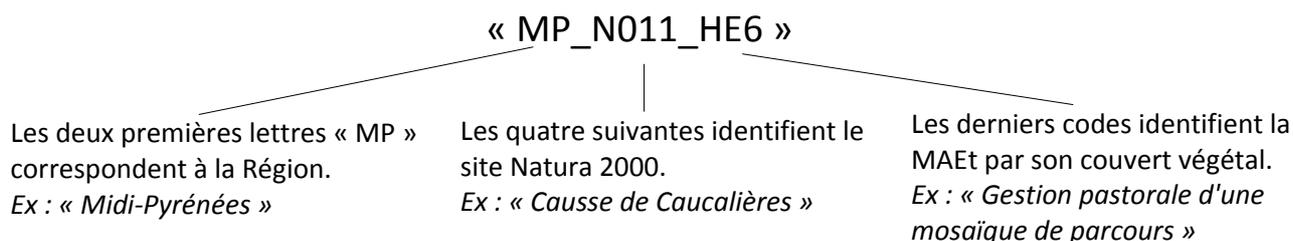
Des MAEt plus restrictives sont formées par combinaison d'engagements unitaires plus précis :

OUVERT_01 : Ouverture d'un milieu en déprise, OUVERT_02 :Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables, HERBE_10 Gestion de pelouses et de landes en sous bois.

- **Les obligations générales :**

Comme ce fut le cas lors des CTE puis des CAD, l'engagement MAET se fait sur une durée de 5 ans. Le plafond limité à 7 600 € / an /exploitation, soit un total de 38 000 € sur les 5 ans, ce retrouve multiplié par le nombre de parts dans le cas d'un associement en GAEC. Les exploitants doivent signer leur engagement avant le 15 mai lors de leur déclaration PAC. Dans le Tarn, un diagnostic écopastoral est effectué parallèlement à la démarche de contractualisation. Ce diagnostic permet de s'assurer de la composition des parcelles, et chercher avec l'exploitant la mesure qui sera la mieux adaptée à sa conduite et à ses surfaces.

Dans chaque site Natura 2000 il existe une dizaine de mesures différentes ayant été élaborées parallèlement aux « fiches actions » du DOCOB en question. Chaque mesure se voit attribuée un code de type *MP_N011_HE6*.



¹ PHAE2 : Prime Herbagère AgroEnvironnementale

Avant chaque année de contractualisation le pôle rédige un **PAE : Projet Agro-Environnemental** reprenant les enjeux du site en matière agricole. Il met à jour les MAEt disponibles et les financements nécessaires.

- **Des cahiers des charges spécifiques**

Des obligations générales pour les landes et pelouses :

- Pas de destruction et maintien du pâturage.
- Absence de fertilisation et de tout amendement (Ca, Mg).
- Absence de désherbage chimique.
- Respect du plan de gestion pastorale.
- Enregistrement des travaux, des pratiques de pâturage et de fauche.
- Élimination mécanique des rejets ligneux ou espèces indésirables (maintien d'une mosaïque) si nécessaire entre le 1er septembre et 1er mars.
- Travaux de réouverture si nécessaire.

3) L'engagement « HERBE 9 »

L'engagement unitaire HERBE 9 fait partie des MAEt comprises dans le PDRH pour la période de 2007 à 2013.

Il est mis en place sur les zones à vocation pastorale, territoires à forte valeur écologique.

Il a pour objectif de s'adapter à l'originalité des parcours du fait de leur hétérogénéité dans les faciès de végétation. Cet engagement est donc un **outil modulable** permettant la **mise en place d'une gestion adaptée** au cas par cas.

L'enjeu principal des zones visées par cet engagement est l'équilibre de la pression pastorale (éviter le sur ou sous pâturage). Il repose donc sur la réalisation du Plan de Gestion Pastorale individuel, dont la rédaction est une obligation définie par les mesures.

Pour le Tarn, c'est la Chambre d'Agriculture qui est l'organisme certifié pour sa réalisation.



Chaque DOCOB prévoit la mise en place d'un diagnostic préalable à tout engagement, il a pour vocation première d'**accompagner l'exploitation dans la démarche de contractualisation**.

L'engagement de MAEt « Gestion Pastorale » prévoit la réalisation d'un Plan de Gestion, nous allons voir comment ce dernier découle de l'analyse des diagnostics croisés.

Il est le résultat d'une relation d'échange et de confiance entre le pôle biodiversité et l'exploitation concernée.

La gestion agricole traditionnelle et écologique est une conjugaison entre les objectifs du responsable scientifique du site et ceux de l'agriculteur éleveur. La coordination des deux systèmes passe avant tout par la réalisation du diagnostic écopastoral puis par l'acceptation du plan de gestion qui découle de son analyse.

Sa mise en œuvre sera la responsabilité de l'éleveur signataire du contrat tandis qu'il reviendra au gestionnaire scientifique d'en faire à posteriori une évaluation voire un réajustement.

Cette dynamique, garante de la protection de l'environnement et du maintien de la biodiversité, a le mérite de dépasser le simple inventaire ou état des lieux pour s'inscrire dans le devenir humain autant qu'écologique.

PARTIE 3 : Les diagnostics

A) Diagnostic écologique et pastoral :

1) Méthodologie de diagnostic :

La recherche bibliographique fut une étape incontournable à la réalisation des diagnostics.

La plupart des documents lus, ayant comme sujet la ressource pastorale a été publiée par :

- L'Institut de l'élevage de Montpellier : Gérard Guérin
- l'INRA d'Avignon : Michel Meuret, Cyril Agreil
- CERPAM (Centre d'Études et de Réalisations Pastorales des Alpes Méditerranéennes)
- OIER SUAMME (Organisme Interétablissement du Réseau des Chambres d'Agriculture – Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne)

La lecture du document « Étude pour l'accompagnement de MAEt combinant l'engagement unitaire Herbe_09 »¹ m'ouvrit beaucoup de pistes.

Tout cela m'a permis la création de fiches et cartes de terrain (« fiche parcelle », « fiche embroussaillage », « carte orthophotos et îlots »,...

2) Les différentes phases du diagnostic :

- **Phase préparatoire :**

Simulation MAEt :

Elle se déroule préalablement à la contractualisation, la réussite de cette étape conditionne celle des 5 ans à venir. Dans beaucoup de cas, il s'agit de trouver la meilleure combinaison respectant le plafond des 7600€/EA/an.

Les points essentiels à identifier :

Lors des visites précédant la contractualisation, il faut prendre en considération la façon dont les surfaces de la ferme sont articulées dans le système propre à l'exploitation.

Deux grands types de MAEt existent pour les surfaces quelles soient fauchées ou pâturées.

Pour nous éclairer sur le choix entre une MAE « Prairie » ou plutôt « Pelouse », il faut identifier la nature de la surface (*pelouse, prairie maigre de fauche, lande, bois,...*). Ensuite, l'entretien avec l'éleveur nous permet de comprendre la place de la parcelle dans son exploitation et la gestion qui y est pratiquée : (*Fauche, Fauche + Pâturage, Pâturage uniquement, Interventions ou non*).

Dès lors, un panel de propositions et de cahier des charges est possible.

Pour les prairies, le « facteur limitant » à la contractualisation sera l'importance de la fertilisation azotée et minérale. Si la fertilisation apportée concorde (ou peut être diminuée) on choisira une MAEt « Limitation de la fertilisation à 60 unités d'azote ». Si la gestion des prairies ne requière pas de fertilisation sur les 5 ans à venir, ce sont les MAEt « Absence de fertilisation » et « Absence de fertilisation et report de fauche de 15 jours » qui seront à examiner.

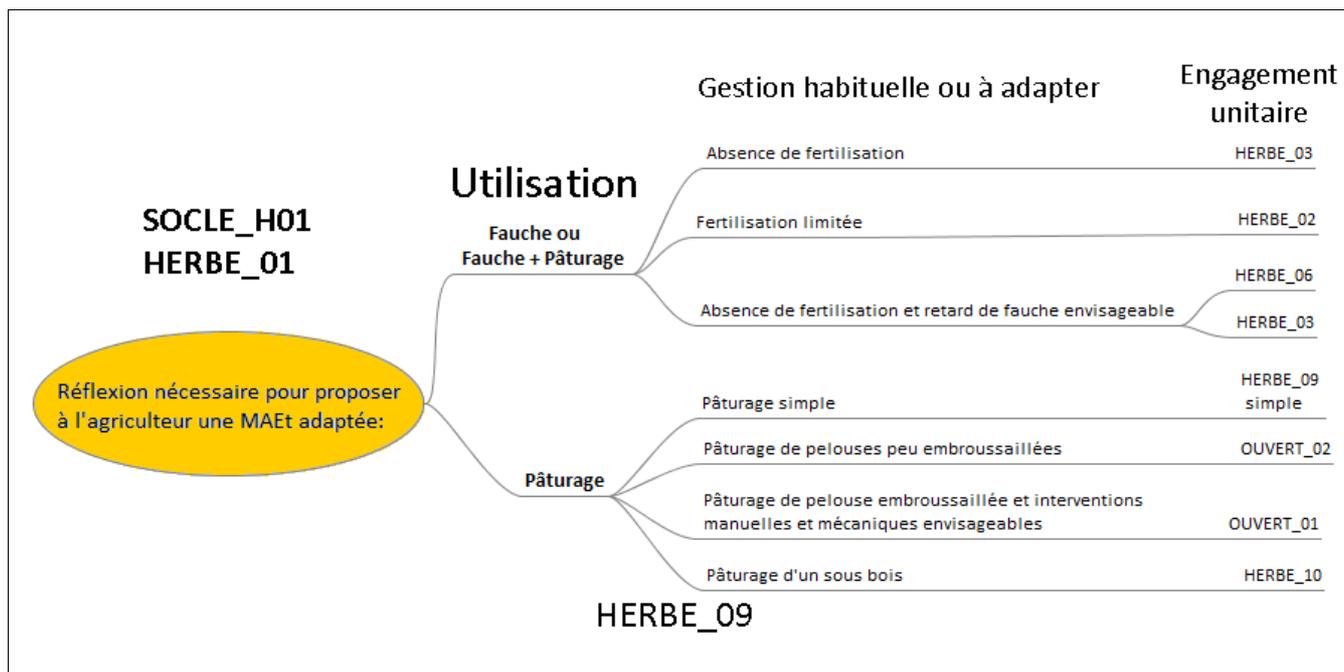
Pour les pelouses, c'est le niveau d'ouverture (>30% ou <30% de ligneux bas) et la possibilité d'intervenir sur les broussailles qui vont conditionner le choix de la MAE la plus adaptée.

S'il s'agit d'une simple gestion pastorale sans interventions obligatoires prévues, on oriente le futur contractant vers un simple engagement en MAEt « Gestion pastorale ».

Si l'agriculteur est en mesure de réaliser des travaux d'ouverture et d'entretien de manière manuelle ou mécanique (*broyage, débroussaillage, élagage,...*) la MAEt « Maintien et ouverture d'une pelouse » pourra être signée.

¹ Agreil C., Barthel S., Danneels P., Greff N., Guérin G., Meignen R., Mestelan P. (2009). Propositions méthodologiques à destination des opérateurs pour l'élaboration du plan de gestion pastorale.

La réflexion nécessaire afin de proposer des hypothèses de solutions pertinentes à l'exploitant agricole peut être résumée selon le schéma suivant :



Dès lors, il est possible de présenter aux agriculteurs des simulations d'engagement. L'envoi de ce document est accompagné des obligations extraites du cahier des charges qu'il sera tenu de respecter lors de la signature.

Lorsque l'exploitation visitée était engagée en CAD il est possible de parcourir le précédent diagnostic écopastoral de 2005. Sa lecture permet de se faire une idée de l'exploitation dans son ensemble et de porter attention aux évolutions fortes qui sont susceptibles d'avoir eu lieu depuis 5 ans.

- **Phase d'entretien :**

Durant la phase d'entretien avec les éleveurs, j'ai évoqué plusieurs thèmes qui peuvent être résumés en ces quelques points :



Généralités et conduite d'élevage : Nombre de personnes travaillant sur l'exploitation, la date d'installation, la phase dans laquelle se trouve exploitation (installation, départ à la retraite proche, stable), les différents ateliers, la race, la gestion des prairies, les traitements vétérinaires, les traitements phytosanitaires,...

Interventions : Type d'intervention, localisation, fréquence, dates d'intervention, outils utilisés, réactions de végétaux observées et action du bétail sur la repousse, difficultés de contention de végétaux, production des surfaces pâturées,...

Pâturage : Type de pâturage, allotement, type d'animaux, dates et durée de pâturage, critères d'entrée et de sortie, zones de parcours les plus fréquentées, problématique de gestion, affouragement, division de parc en cours de la saison, zones appréciées par le troupeau...

Objectifs sur les années à venir : Travaux envisagés, problèmes à résoudre, évolutions prévues, reprise de surfaces, création de parc, proposition d'aménagements possibles, négociation de dates et des interventions précises pour l'élaboration du plan de gestion.

- **Phase de terrain:**

Identifier les surfaces utilisées par l'exploitant : L'outil SIG¹ est utilisé afin de créer la cartographie de l'exploitation. L'élaboration de la carte passe tout d'abord par la récupération de la couche RPG² de l'exploitation de l'année précédente (2010). Si les agriculteurs ont émis leur déclaration par internet, il est possible d'importer les fichiers cartographiques depuis leur compte en ligne sur Télépac. Cette phase permet d'avoir une première idée des îlots et des unités gérées. Cependant, il est nécessaire de s'assurer de leur véracité au moment de l'entretien pour permettre l'identification claire de chaque parcelle.

Diagnostic de chaque Unité de Gestion (UG)³ :

Caractériser les habitats naturels et les faciès de végétation présents sur l'UG : Ce travail de terrain permet de délimiter les habitats naturels existants à l'intérieur des îlots. Dans un second temps, il met en évidence leur interdépendance et fait le lien avec la gestion pratiquée. Les points ponctuels telles (mare, arbres isolés,...) et autres éléments de biodiversité seront aussi localisés.

Plusieurs champs sont à remplir lors de la visite des terrains :

Champs :	Utilité lors de l'Analyse	Exemples
Identifiants de la parcelle :	Il sera essentiel à l'organisation du diagnostic	[îlot n°4, parcelle 2 et 3] → S4.2 et S4.3
Substrat, géologie :	Permet d'appréhender les potentialités agronomiques	Calcaire, sol squelettique. Profondeur sur la moitié sud du parc.
Type de clôture :	Donne une idée sur la configuration du parc (refente ou ouvertures)	Ursus en bon état. → 2 portes une au Nord donnant sur le chemin de la bergerie et l'autre au Sud débouche sur la S2.1.
Gestion pratiquée :	Constater la réaction du milieu.	Pâturage et broyage occasionnel.
MEP	Vérifier la cohérence de gestion les périodes opportunes de gestion.	Printemps + Automne (passages courts de 6 jours maximum au printemps et plus longs en automne)
Point d'eau :	Conséquence sur la gestion pastorale, éclaire sur les limites de certains parcs.	Absence, retour quotidien en bergerie.
Élément de biodiversité	Enjeux écologiques., vérifier l'intérêt de l'exploitation dans son ensemble.	Mare temporaire + haie arbustive formant le contour du parc.
Habitats présents :	Enjeux de conservation des habitats d'intérêt Communautaire voire prioritaire. Correspondance et priorité par rapport à ceux du DOCOB.	- Pelouse sèche calcicole et faciès d'embuissonnement sur calcaire (zones de pelouses très sèches localisées) (CH6210) - Lande à <i>Spartium junceum</i> - Fruticée à <i>Prunus spinosa</i> - Mare - Haie
Embroussaillage :	Apprécier l'état de conservation des zones de pelouse sèche, faire le lien avec les problématiques de gestion.	Oui en mosaïque avec <i>Rosa canina</i> et localisé avec <i>Prunus spinosa</i> et <i>Ulmus</i>

Renseigner la gestion pratiquée sur chaque parcelle : Lors de la visite avec l'éleveur, il est important de suivre son circuit de pâturage, de savoir les saisons d'intervention. Il s'agit de procéder par parcelle ou par unité homogène de gestion et de lister chaque particularité. (Dates de fauche, informations relatives au pâturage, période broyage,...)

¹ SIG : Service d'Information Géographique → logiciel de cartographie

² RPG : Registre Parcellaire Graphique correspondant aux îlot PAC de chaque exploitation.

³ UG : Surface gérée de manière homogène

Mettre en évidence les problématiques de gestion de l'UG :

C'est grâce aux fiches remplies lors du diagnostic des UG que se révèlent les problèmes possibles :

- Surfréquentation de zones appréciées par le troupeau (entrée de parc, proximité de point d'eau, zones de pelouses ouvertes en sommet de parcelles, passages très fréquentés,...). Ces secteurs sont généralement bien productifs.
- Sousfréquentation (zones de fond de parcs, espace densément embroussaillé, végétation peu appétente, pente forte,...).

L'explication de ces problématiques doit obligatoirement faire suite à

- l'identification du mode d'exploitation¹,
- la caractérisation du type de parc et la description de son organisation,
- les aspects complémentaires (habitudes du troupeau, importance de l'affouragement, ...)

Nous verrons par la suite qu'il est essentiel de prendre en compte le système d'exploitation, et l'articulation du pâturage sur l'exploitation.

- **Phase de cartographie :**

Cette étape n'est possible qu'à la suite de la phase de terrain.

Voici les différentes couches qui apparaissent sur le document cartographique final.

- **Le fond RGP** présente le contour des îlots de l'exploitation. Ces îlots sont utilisés et divisés pour créer la couche des parcelles.
- **La limite des parcelles** : chaque parcelle est identifiée par son numéro et celui de l'îlot : *ex S4.5*
- **La cartographie des habitats naturels** présente grâce à son code couleur chaque milieu naturel de l'exploitation.
- **Les éléments de biodiversité** tels que les haies, mares, sont également représentées mais il est parfois difficile de les mettre en évidence sur la carte. Il est donc important de les noter dans le diagnostic.
- **Les points ponctuels divers** (*portes de parc, les zones de chaumes, les points d'eau, d'alimentation et d'affouragement, abris...*)
- **Les clôtures**
- **Les bâtiments** (siège d'exploitation et la chèvrerie, l'étable ou la bergerie).

[Cf Annexe 7 « Document cartographique »]

- **Phase de rédaction:**

[Cf Annexe 8 « Diagnostic Écologique et Pastoral »]

- **Généralités**

Cette partie permet d'appréhender la conduite d'élevage en présentant le système d'exploitation et ses particularités. Il est donc important d'y faire figurer les informations et éléments de base permettant par la suite de comprendre le rapport avec les surfaces utilisées en se questionnant sur : la certification de l'exploitation, la date d'installation, les changements récents ou à prévoir dans les années à venir, l'atelier principal et annexes,....

Il met en évidence la destination des surfaces de l'exploitation et le type d'élevage:

- pâturage continu à l'année
- pâturage spécialité d'arrière saison

- **Diagnostic écologique et pastoral de chaque unité de gestion**

Dans une deuxième partie, chaque parcelle est traitée en fonction de l'unité de gestion à laquelle elle appartient. Il arrive bien sûr que cette UG rassemble plusieurs parcelles de l'exploitation.

¹ Différentes périodes d'utilisation et des techniques qui leur sont associées : chargement instantané ; pâturage libre, tournant rapide ou lent, rationné, continu ; mode de prélèvement en tri ou complet...

Ici, les habitats naturels et les faciès de végétation du parc sont présentés et l'état de conservation des différents secteurs est justifié par des critères (*présence d'espèces envahissantes, dynamique de fermeture, eutrophisation, ...*).

Puis les objectifs de gestion de l'UG sont présentés conjointement aux préconisations. Chaque strate de végétation est décrite par son taux de recouvrement et une liste des principales espèces indicatrices. S'il y a lieu, les éléments de biodiversité et les espèces protégées sont mis en évidence.

3) Diagnostic écologique :

a) Identification des habitats naturels présents :

Il s'agit dans un premier temps, de caractériser les habitats naturels présents et d'en repérer l'intérêt écologique.

Chaque habitat est identifié grâce à sa dénomination et son code (*Corine Biotope ou Cahier d'habitats*). Cela permet d'en connaître l'intérêt communautaire (directive habitat) et d'en calculer la proportion par rapport à la surface totale de l'exploitation.

Lorsque nous avons affaire à un habitat à faible intérêt écologique (*prairie temporaire, culture*), il nous faut cependant identifier les éléments de biodiversité qu'il abrite (haies, bosquets, pierriers, etc).

Dans un deuxième temps, l'état de conservation permet de rendre compte des résultats de l'activité agricole sur l'habitat naturel en question.

b) État de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire :

Dans la plupart des cas, l'enjeu de conservation repose sur la colonisation ligneuse.

o Évaluer la vigueur des ligneux sur les zones pâturées :

L'envahissement ligneux est la première menace pesant sur la conservation des pelouses sèches. Il est donc nécessaire d'en **évaluer sa dynamique** et d'être capable de l'appréhender de manière objective en vue de suivis ultérieurs.

Pour cela, il n'est pas possible de se limiter à la simple évaluation du taux de recouvrement. Ce critère, quoique largement utilisé dans les textes, ne donne aucune information quant à la dynamique réelle ayant lieu sur le parcours. Elle ne peut permettre de savoir si la parcelle est en phase de fermeture ou bien de réouverture grâce à l'action favorable du troupeau. Cette prise en compte passe par l'**identification des aspects extérieurs** pouvant être des pistes d'explication (*abandon de gestion, réouverture, pente, orientation, fronts de colonisations, récents changements,...*).

Afin de mettre en place une méthode reproductible à chaque exploitation, on s'efforce de remplir une fiche de terrain comportant plusieurs critères et indicateurs à renseigner.

Pour réaliser une fiche de terrain, je me suis inspirée des travaux du CEN-LR menés sur l'appréciation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Il s'agit maintenant d'aborder l'embroussaillage à l'échelle du parc de pâturage. Cependant, il arrive que le parc en question soit très étendu et hétérogène. Dans ce cas de figure l'UG a été appréhendé de manière à identifier des « sous secteurs » homogènes (*zone de pelouses planes, pelouses embroussaillées en pente, lande à buis,...*).

On s'efforce alors de noter les espèces ligneuses présentes, leur taux de recouvrement/UG, leur dynamique (*forme du port, état des rameaux,...*), la présence/absence de jeunes pousses ou de semis, l'intérêt du troupeau sur ces jeunes pousses (*abruties, refusées, contenues,...*).

En effet, la présence de jeunes plants sur une pelouse exprime clairement un risque de fermeture par le développement des broussailles. Leur présence indique l'insuffisance du pâturage à stopper la colonisation ligneuse malgré l'attention soutenue qui y est portée.

Exemple de l'appréciation du résultat du pâturage :

Une pelouse très embroussaillée avec un taux de recouvrement > 30% dont les rameaux, jeunes pousses et semis seraient abrutis recevrait une appréciation vis à vis du pâturage positive.

Tandis qu'une pelouse ouverte avec seulement 5% de recouvrement de ligneux bas mais qui présenterait un front de colonisation, et de multiples semis ou jeunes pousses sur la parcelle, recevrait une appréciation négative. Car dans dans ces circonstances, le pâturage ne permet plus de freiner et de contenir la colonisation ligneuse.

○ **Évaluer les atteintes sur la pelouse :**

Plusieurs causes sont susceptibles d'atteindre l'état des pelouses sèches:

- **Eutrophisation** (*surpâturage, distribution de foin au sol, apports de fumier,...*).
- **Tassement important du sol** (*surfréquentation du troupeau, passages répétés d'engins à moteur, passages répétés de randonneurs,...*).
- **Colonisation d'espèces exotiques** (*Pin noir, Sèneçon du cap,...*).
- **Autres** (*traitement pesticides, déchets ou décharges, utilisation de la pelouse comme zone de stockage de matériel, dégradation lente des bouses,...*).

c) Autres éléments à faire figurer :

La fin du diagnostic écologique consiste à noter la présence des espèces protégées : (*Sabline des chaumes, Lézard ocellé, Ophrys miroir, Ophrys abeille,...*) et les éléments de biodiversité ordinaire présents.

Ces infrastructures agroécologiques doivent être analysées à l'échelle du territoire abritant l'exploitation. En effet, ces corridors écologiques facilitent la circulation de la faune (*haie, bosquets, arbre isolés, zone ouvertes et semi ouvertes continues, muret et pierriers, mare et cours d'eau...*). Ils jouent un rôle dans la potentialité d'accueil d'espèces exigeantes en terme de mosaïque de milieu (ex : Pie grièche).

Après avoir repéré l'intérêt écologique des surfaces entretenues par l'agriculteur il faut maintenant dégager les potentialités pastorales caractéristiques à chaque faciès.

4) Diagnostic Pastoral :

a) Entrée en matière et synthèse bibliographique :

Le diagnostic pastoral n'est possible qu'à la suite du diagnostic écologique (identification des habitats, des communautés végétales dominantes, de l'état de la ressource herbacée,...)

Qualifier la ressource pastorale, c'est d'abord identifier les parcs de pâturage de l'exploitation en fonction de leur structure (ouvert, embroussaillé, hétérogène,...), ce qui permettra éventuellement de modifier la manière d'exploiter le parcours.

Dès lors, il devient possible de proposer à l'éleveur des modes d'exploitation adaptés aux périodes d'utilisations opportunes pour chaque type de milieu.

Dans certains cas, cette phase permettra de guider l'éleveur dans son mode de gestion, dans d'autres, les modifications de conduite au pâturage ne seront pas possibles (pâturage fixe à l'année). Mais dans tous les cas, ce chapitre comportera des éléments pédagogiques qui pourront porter leurs fruits ultérieurement.

Dans un second temps, les zones ressources et les secteurs annexes seront localisés et le faciès dominant de l'unité de gestion identifié.

Proposer des orientations de gestion sur les parcelles d'une exploitation passe par la connaissance des pics de production ainsi que de la capacité de report sur pied de certaines herbacées.

Le calendrier utilisé dans ce document ne fait pas référence à un mois fixe de l'année mais plutôt aux saisons basées sur l'observation de la pousse de végétation (début de printemps, plein

printemps,...) cela permet à la base du diagnostic d'être adaptable à plusieurs sites et de se prémunir d'une éventuelle avancée saisonnière.

Nous allons maintenant détailler chaque élément point par point:

- **La dynamique de végétation évolue en fonction des saisons :**

Tableau adapté des travaux F.Léger, S.Bellon, G.Guérin dans « Outils et méthodes pour analyser les ressources au pâturage », 11p.

Saison	Dynamique de la végétation	Utilisations opportunes
Début de printemps	C'est la période de démarrage de la végétation. Elle est souvent variable dans la durée comme dans les dates de « départ ». Lors de cette saison, la production fourragère peut être fluctuante.	Passages de courte durée avec un chargement limité.
Plein printemps	Durant cette quarantaine de jours, les parcours sont en pleine croissance. C'est le début de l'épiaison et de la fructification. La ressource est de très bonne qualité. Le plein printemps est la saison optimale pour la valorisation de l'herbe.	Pâturage d'avantage soutenu des parcelles les plus adaptées. Absence ou pâturage doux des secteurs présentant un bon potentiel de report sur pied.
Fin de printemps	La vigueur des herbacées diminue, leur dégradation débute en même temps que la fructification.	Pâturage ayant pu être « rallongé » par des pratiques telles que le déprimage.
Été	La dynamique végétative est stoppée ou extrêmement réduite. Selon le type de graminée, les parties végétatives commencent plus ou moins à se dégrader (chaleur, pâturage, sécheresse,...)	Pâturage des parcelles à bon report sur pieds ayant été réservées lors du plein printemps. S'il a lieu, pâturage de la repousse, des bois et des landes.
Début d'automne	En fonction des années, la végétation redémarre plus ou moins intensément. Cette période est donc incertaine vis à vis des possibilités de pâturage.	Finir les parc pâturés durant l'été.
Arrière saison (transition vers l'hiver).	La production ralentit de nouveau et l'ensemble de la ressource herbacée débute sa dégradation. Les herbes seront plus rapidement altérées en conditions humides que sèches.	Refaire des passages plus longs sur les parcelles pâturées lors du printemps. Favoriser la consommation optimale de la ressource restante.
Hiver	Arrêt de la production végétative. Dégradation voire décomposition des herbes sur pied. Cependant, lors des hivers cléments, certaines espèces se conserveront très bien sous forme de litière (ex : <i>Brachypode penné</i>). On les retrouvera donc partiellement dégradées l'année suivante .	Favoriser la consommation des restes d'herbacées stockées sur les parcs. Viser la suppression de la litière en lande et sous bois.

- **Différents types de pelouse :**

Les travaux de recherche de HUBERT ont permis de distinguer deux grands types de parcours au niveau de la strate herbacée des zones dominées par la pelouse.

- **Les petites graminées :** *Fétuques du groupe ovina*
- **Les grandes graminées :** *Brome dressé, Brachypode penné*

Cette classification a comme critère le comportement du végétal sur son cycle annuel. Ainsi, les travaux de Gérard GUÉRIN (1994) démontrent que les zones de pelouses dominées par les fétuques ont un développement décalé dans le temps à celui de celles à grandes graminées.

Dynamiques de végétation sur les causses en "année moyenne" (d'après Guérin et al., 1994)

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.
Petites graminées.		D	C	E	M		R	C	A	Dégradation lente		
Grandes graminées.		D	C	E	Dg		R	C	A	Dégradation rapide		

D: Démarrage; C: Croissance; E: Epiaison; M: maintien sur pied des parties végétatives; R: Reprise de végétation; A: Pousse aléatoire; Dg: Dégradation estivale des parties végétatives

Un parc dominé par le brome dressé verra ainsi faiblir sa ressource dès le premier mois d'été tandis que la pelouse très sèche d'à côté composée essentiellement de fétuques et de carex bénéficiera d'un bon maintien sur pied sur l'ensemble de la saison estivale.

Dans de nombreux cas de figure les petites graminées sont mélangées aux grandes dans un même parc. Pour plus d'efficacité, un mode d'exploitation¹ parcellaire devrait être privilégié en fonction du type dominant sur le parc.

- **Différents types de parc :**

Dans le diagnostic, chaque parc de pâturage doit être identifié par la structure de végétation qui lui est propre.

Connaître la typologie du parc en question permettra de vérifier son adéquation avec le mode de gestion qui lui est imposé.

Il est aisé de dire que trois grands types de végétation s'expriment sur nos territoires pastoraux :

- **Les Pelouses** : zones ouvertes dominées par les graminées.
- **Les Landes** : zones semi fermées dominées par les arbustes ou les jeunes ligneux.
- **Les Bois** : zones fermées dominées par la strate arbustive.

	Recouvrement arboré	Recouvrement ligneux bas
Parc de pelouse	0 à 25%	0 à 30%
Parc de lande	0 à 25%	> à 30%
Parc boisé	> à 25%	/

Cependant, les parcs de pâturage ne correspondent que très rarement à un seul type de végétation. La plupart est composée de plusieurs faciès végétatifs plus ou moins organisés au sein de la surface pâturée. Ainsi, les éleveurs se retrouvent avec des parcs de pelouse comprenant des zones de landes avec parfois des bosquets ou des bois. L'identification du type de parc est une étape essentielle à notre diagnostic. Lorsque c'est nécessaire, on utilisera donc la méthode du recouvrement pour départager les deux types de végétation majoritaires. Celui qui recouvre plus de la moitié (50%) du parc est identifié comme le faciès dominant. Cette technique permet d'appréhender le parc de manière à favoriser le milieu principal. Il exclut donc le second. Il vaut malheureusement mieux favoriser une gestion adaptée à un des deux habitats que de mener une gestion inappropriée aux deux faciès.

- **L'hétérogénéité d'un parc du pâturage :**

Certains systèmes étudiés utilisent tous des surfaces hétérogènes du point de vue de la végétation.

Contrairement aux prairies de fauche et aux cultures où l'exploitation de la ressource herbacée est effectuée en un seul temps, les systèmes pastoraux se doivent de valoriser la ressource

¹ Différentes périodes d'utilisation et des techniques qui leur sont associées : chargement instantané ; pâturage libre, tournant rapide ou lent, rationné, continu ; mode de prélèvement en tri ou complet...

disponible au bon moment et de manière réfléchie. Pour cela, le pâturage doit favoriser la concordance avec la période de production du parcours.

○ Valoriser cette hétérogénéité: l'adaptation des conduites aux territoires pâturés :

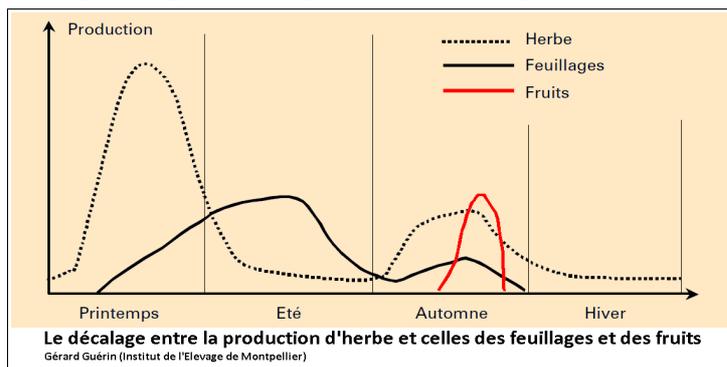
Dans le cas des systèmes effectuant des rotations sur plusieurs parcelles (ovin-viande notamment) les surfaces doivent être valorisées aux époques opportunes, parfois sur plusieurs saisons. Et surtout à une période adaptée au parc en question. Il n'est cependant pas possible de pâturer tous les parcs lors de la période printanière. Il s'agit donc en quelque sorte « d'étaler », de « distribuer » la ressource présente sur pied tout au long de la saison de pâturage. Pour cela, l'éleveur a la possibilité d'utiliser la capacité de report sur pied du stock fourrager de certains parcs.

La mise en place d'un pâturage retardé ou de contre saison sera alors envisageable.

La diversité de végétation est un atout pour un décalage d'utilisation pastorale.

La diversité de couvert végétal d'un parcours induit l'existence de multiples compositions floristiques. L'offre alimentaire destinée au troupeau se voit alors enrichie et diversifiée. Grâce à la présence de plusieurs faciès de végétation, les périodes de production s'étalent d'avantage que sur un parc homogène. L'hétérogénéité du parc favorise donc le report sur pied des espèces consommées par le troupeau (*ombre, décalage,...*).

Établir des chaînes de pâturage en adéquation avec ces périodes :



[Cf Annexe 9 « Mode d'exploitation favorable et faciès de végétation »]

Des solutions comme le déprimage peuvent être des techniques utilisées par l'éleveur pour favoriser une meilleure valorisation post-printanière.

Ration alimentaire et diversité de végétation :

○ Qu'est ce que le report sur pied ?

C'est la capacité d'une espèce à pouvoir être consommée à une période différente de sa période initiale de production. En règle générale, plus une graminée est dense en matière sèche meilleur sera son report.

Les différents type de végétation et leur capacité de report:

Période de pâturage :	Début de printemps	Printemps	Fin printemps	Été	Automne	Arrière saison	Hiver
<i>Pelouse à grandes graminées</i>							
<i>Pelouse à petites graminées</i>							
<i>Lande de bonne qualité (herbe, feuillage)</i>							
<i>Lande de qualité médiocre (herbe)</i>							
<i>Bois de feuillus (herbe, feuillage, fruits)</i>							
<i>Bois de résineux (herbe)</i>							

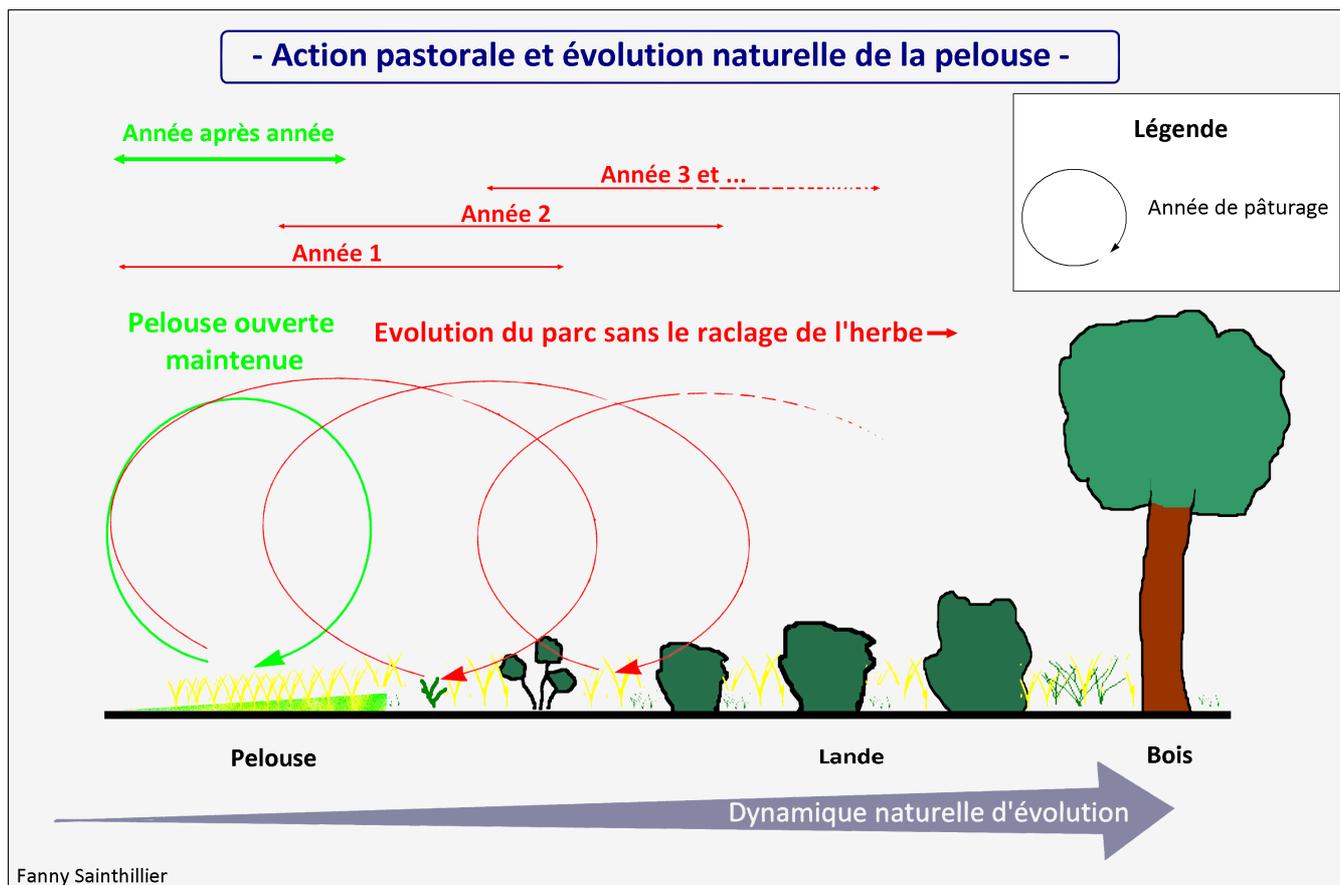
éventuellement satisfaisant
 le plus adapté

[Adapté de «Équipement pastoraux 2001 » – Réseau d'équipement pastoraux]

- **Jouer sur le pâturage pour maintenir le stade de pelouse :**

Si la pression et la durée de pâturage sont adaptées, le couvert végétal s'en retrouve maîtrisé et le milieu tend alors vers la stabilité.

Pour arriver à ce résultat l'éleveur doit maintenir une pression de pâturage légèrement supérieure à la dynamique naturelle de végétation (évolution vers le stade boisé). Afin d'y arriver, le prélèvement de l'herbe doit être complet lors de la dernière sortie de parc de la saison. Cette méthode agit contre l'évolution naturelle de la flore herbacée en remettant le parcours à son « état initial ». Il apparaît que le raclage des parcs favorise les herbacées fourragères bien compétitives. La finition d'une parcelle empêche également de laisser s'installer le phénomène de refus. Phénomène qui ne fait qu'augmenter au fil du temps quand la gestion n'est pas revue.



Il est possible grâce à cette technique de contenir ou faire reculer les broussailles sur plusieurs années consécutives.

Pour maîtriser l'embroussaillement on préconisera donc qu'au moment de la fin d'utilisation de la parcelle l'herbe soit complètement finie. (ex : *Sortie de fin de printemps*)

Un parcours raclé permet de faire « travailler » le troupeau dans l'objectif de :

- Supprimer la litière de l'année précédente ;
- consommer, du moins en partie, les jeunes pousses et semis de l'année ;
- atteindre les rameaux tendres (égantier, jeune feuillus,...).

Si l'herbe est totalement consommée, même au pied des ligneux, les jeunes arbustes ne bénéficieront pas de zones de « cachette » pour se développer à l'abri de la dent de l'animal.

Afin d'éviter les comportements de passages et la création de sentiers, les petits parcs sont recommandés. Ils permettent en fait de cibler la zone à consommer par le troupeau. Pour l'été et l'hiver de plus grands sont mieux adaptés à la production en diminution.

Si l'éleveur rencontre des difficultés lors de ces essais de finition de parcelle il est possible de lui donner des pistes visant à stimuler l'appétit des animaux. Michel MEURET conseille ainsi d'apporter du concentré pour viser les herbacées et de l'azote pour viser la consommation de grossier (*Brachypode, feuilles, grandes graminées,...*).

○ **La conduite de pâturage peut orienter la productivité d'une pelouse :**

La végétation d'un parc est le reflet du mode d'utilisation qui en est fait. Si la pression de pâturage est trop faible, le parc s'embroussaille, si elle est trop forte ou se fait sur une période défavorable la végétation est impactée et évolue en conséquence.

Exemples :

- Surpâturage → chargement trop élevé pour le milieu → beaucoup de passage → sol érodé → disparition de la pelouse sèche → apparitions de tonsures.
- Souspâturage → le troupeau évite certains secteurs du parc → les secteurs non fréquentés s'embroussaillent.

Si l'éleveur souhaite fixer l'utilisation d'un parc dans le temps (*parc printemps-automne, parc spécialisé arrière saison*) il s'agit de conduire le pâturage ainsi de manière durable. Aussi, au fil des années la végétation devient de plus en plus adaptée au mode d'exploitation qui lui est imposé.

• **Cas des parcs embroussaillés (reprise, débroussaillage pastoral ou correction) :**

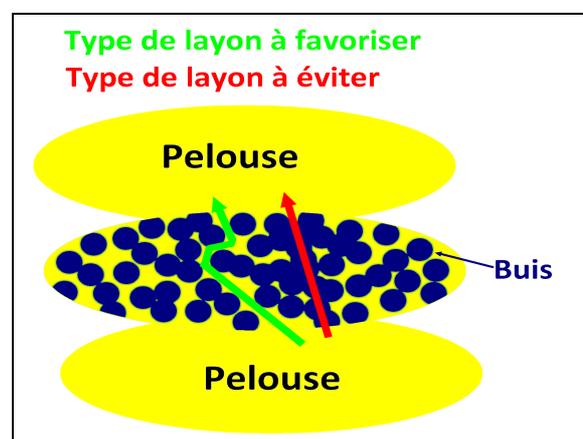
Le pâturage est la gestion la plus adaptée aux parcours hétérogènes et embroussaillés. Seulement si l'objectif est de réouvrir une parcelle trop fermée, des actions visant à diminuer l'importance des ligneux sont nécessaires.

Le débroussaillage pastoral est une technique visant à **faire impacter les ligneux par les animaux**, il sous-entend un chargement soutenu sur une période suffisante. L'utilisation des lots d'animaux moins exigeants est conseillée. On favorisera l'emploi d'un lot de réforme, ou lorsque l'agriculteur en possède, le pâturage de quelques équins en arrière saison ou même en hiver dans l'objectif de supprimer la litière des années précédentes. Dans la mesure du possible, un pâturage dès le début du printemps permettra d'abrutir les herbacées très précoces (*Brachypode penné*) dès leur apparition (les jeunes feuilles ont une meilleure appétence).

Des interventions complémentaires sont souvent nécessaires pour inciter, orienter ou favoriser le troupeau à **explorer le parcours**. Toutefois, on évitera de les effectuer de manière systématique et surtout pas en plein. Les retours d'expérience montrent que de nombreux ligneux bas (*Prunelliers, Églantiers, Buis, Aubépine,...*) redoublent de vigueur suite à un broyage.

Pour un résultat durable il faut donc favoriser au maximum l'action du troupeau. Pour cela, il sera alors préconisé d'effectuer des interventions ponctuelles permettant de faciliter la circulation du troupeau à l'intérieur des zones embroussaillées.

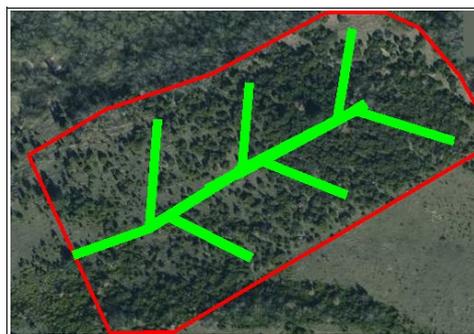
- **Coupe sélective** : elle permet de supprimer les obstacles au passage (*coupe de quelques arbres, de branchages freinant la circulation,...*).
- **Layonnage** : il consiste à débroussailler la zone fermée sur de simples bandes. Afin d'éviter les rejets il est conseillé d'effectuer cette intervention de manière à faire se rejoindre plusieurs zones ouvertes que de couper tout droit dans un secteur très fermé. Les layonnages en forme « d'arêtes



de poisson » sont adaptés à la circulation naturelle des animaux.

Ce type d'intervention est prévue dans les MAEt comprenant l'engagement unitaire « OUVERT_1 » nécessitant la mise en œuvre de travaux d'ouverture.

Exemple : MP_N945_HE8 (Site Natura 2000 du Causse de Caucalières)



- **Caractériser les parcs de pâturage:**

Cela passe par cartographier et localiser les clôtures et autres aménagements pastoraux (*Pierre à sel, bac d'affouragement, point d'eau, source, lieu de chaume, portes des parcs...*)

Pour la suite du diagnostic, ces éléments sont importants à déterminer car ils jouent un rôle évident dans l'organisation du pâturage au quotidien. Leur organisation a des répercussions sur la circulation ou la fréquentation du troupeau entre les différents faciès de végétation.

C'est un aspect important dans la mesure où la description des parcs de pâturage permettra par la suite d'établir des pistes d'amélioration de la gestion

- refente ou division de parc.
- mis en défend de partie de parcelle.
- installation ou déplacement de pierre à sel bac à eau, distributeur de foin dans la mesure du possible.
- création de point d'eau supplémentaire.

- **Des pistes de « modifications » :**

Un « nettoyage » pour booster les graminées avant le printemps :

Le **déprimage** est un pâturage précoce de sortie d'hiver, il a comme objectif de faire consommer l'herbe d'hiver et ses épis par le troupeau. La consommation de la matière sèche par le troupeau favorise ainsi l'étalement et l'épaississement des graminées assurant une repousse meilleure en quantité et qualité (tallage facilité). Il est évident que la matière sèche disponible sera très vite limitée, il s'agira donc de limiter le chargement autant que le temps de pâturage (*2 à 3 heures par jours durant quelques jours*).

D'autres interventions peuvent permettre d'orienter ou de favoriser le pâturage sur tel ou tel secteur :

- ✓ **La refente de parc :**

Comme nous l'avons énoncé précédemment la forme et la taille des parcs ont beaucoup d'importance sur les résultats attendus par le pâturage. Dans la plupart des exploitations, la division de parc permettrait de travailler de manière plus précise et appuyée sur les différents secteurs végétatifs en pâturage. Cependant la multiplication de parcs augmente d'autant le travail de l'éleveur.

Cette solution souvent est difficile à mettre en œuvre.

Les sources de blocage sont nombreuses : le coût (économique, matériel, humain et financier) est l'argument principal. Une refente doit se révéler être un besoin valable pour l'éleveur.

Dans certains cas, l'investissement est justifié : installation, pâturage avec deux troupeaux différents

Utilisation des parcelles en rotation : différents parcs sont alors nécessaires afin de matérialiser les différentes unités de gestion.

- ✓ **Les interventions:**

Les milieux concernés sont les landes denses, le critère de décision fait référence au chapitre « Les faciès de végétations » du diagnostic pastoral. Si le diagnostic révèle une circulation du

troupeau freinée ou difficile et que ce secteur est en danger de fermeture, il est alors temps de voir avec l'éleveur ce qu'il pense d'une éventuelle intervention.

✓ **Favoriser l'installation de points d'attraction bien localisés :**

Les points d'attraction sont des éléments situés sur les parcs de pâturage qui dans de nombreux cas sont responsables des principaux axes de circulation du bétail. Ajouter ou modifier ces éléments permet de favoriser l'exploration du secteur sous-pâturé ou au contraire de participer à soulager des zones surfréquentées.

Exemples :

- Déplacement d'une benne à eau à l'entrée d'une pelouse sèche en voie de fermeture.
- Installation d'une pierre à sel (ou minéraux) dans une lande à buis.
- Aménagement d'un second abreuvoir sur le parc par suite à des travaux sur une source.

B) Le plan de Gestion pastorale :

1) Le plan de gestion pastorale (PGP), une obligation, des objectifs :

Rappelons que ce plan de gestion est un document obligatoire pour tout engagement en mesure agrienvironnementale comportant l'engagement unitaire « HERBE_09 ».

[Cf Annexe 10 « Plan de gestion Pastorale »]

Le diagnostic écologique et pastoral a permis d'identifier et de fixer les enjeux de conservation propres à l'exploitation. Mais également de repérer les périodes opportunes de gestion et cela par la liaison entre les faciès végétatifs et les pratiques de gestion.

Le plan de gestion doit maintenant en fixer les modalités afin de respecter les objectifs de conservation.

Il doit :

- Identifier les impacts attendus sur les milieux et les objectifs de gestion.
- Préconiser les modalités de gestion les plus adaptées aux enjeux de conservation de l'exploitation.
- Émettre des prescriptions de gestion obligatoires, ainsi que des préconisations (facultatives) adaptées à chaque secteur de pâturage.
- Proposer des critères d'évaluation de la réussite des actions engagées.

2) Élaboration du document :

Le Plan de gestion prend place suite au diagnostic écologique et pastoral il comprend plusieurs documents :

- Un tableau A3,
- des fiches comportant le détail des préconisations de gestion apparaissant sur le tableau A3,
- du document synthétisant les points de contrôle sur la végétation.

• **Lecture du document :**

Afin de rendre le plan de gestion lisible et organisé, le plan de gestion se présente sous forme d'un tableau A3 dont la lecture se fait de manière horizontale et verticale.

Les lignes correspondent à chaque parcelle et à leur UG.

Les colonnes sont organisées suivant trois types d'informations :

- **Les informations générales :** le nom du parc, sa surface, le nom et le code des habitats, le code de la MAEt engagée.

- Les prescriptions de gestion: Préconisation de gestion, objectifs de gestion, chargement à respecter, interventions à réaliser, refente de parc, point d'eau, affouragement.

Les 5 dernières colonnes de droite conceptualisent les 5 années de contractualisation. Chaque case se voit alors attribuer un numéro (ex : ③) permettant d'identifier la préconisation de gestion à appliquer.

Un codage couleur à été créé afin de séparer les prescriptions de gestion facultatives de celles obligatoires (points de contrôle). [Cf Annexe « Plan de Gestion Pastorale »]

La lecture des fiches de préconisation permet ensuite de connaître les détails des recommandations.

3) Des points de contrôle pour une MAEt à « obligation de résultat » :

La contractualisation MAEt prend place dans un cadre administratif et juridique. Le respect du cahier des charges peut être vérifié à tout moment par l'ASP (Agence des Service et de Paiement). Sur les MAE « générales » le contrôle porte uniquement sur les cahiers d'enregistrement.

Le PGP doit définir des critères de contrôle nécessaires à la vérification du respect des prescriptions de gestion établies par la Chambre d'Agriculture.

Dans le cas des diagnostics effectués, les points de contrôle portent sur :

- Le pâturage des parcelles engagées (période et chargement)
 - Cahier d'enregistrement du pâturage
 - Végétation herbacée abrutie, arbustive présentant des traces de consommation
 - Traces de crottin ou de bouses sur les parcours.
- La réalisation des interventions prévues dans le plan de gestion
 - Cahier d'enregistrement des interventions
 - Visite sur le terrain en compagnie de l'exploitant afin de constater la réalisation

Exemples: « Réfection d'une mare », « Débroussaillage sur Prunellier », « Création de Layons en lande à Buis », « Remise en service d'un abreuvoir secondaire »,...

C) Élaboration de deux cas de figures :

Je me suis inspirée des diagnostics effectués pour en dégager les problématiques de gestion récurrentes. Ces deux exemples permettent de synthétiser les préconisations de gestion.

1) Cas n°1 : Pâturage de réouverture :

Type	Équin, poney, ânin
Parc	Unique
Compositions	Multiplés faciès

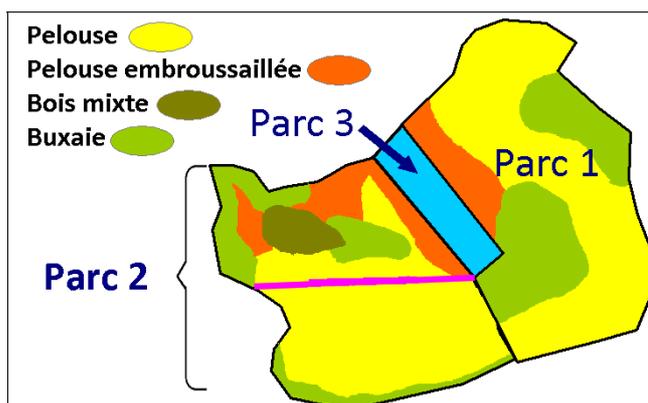
Pâturage	Fixe à l'année
Surface	> 70ha
Affouragement	Oui

Description des parcs de pâturage :

Les parcs 1 et 2 sont gérés ensemble. Ils sont constitués de 60% de pelouses sèches ouvertes, de 15% de pelouses embroussaillées (genévrier, aubépine,...), de 30% de lande à buis et de 5% de bois mixte.

Le faciès dominant du parc : Parc de pelouse ouverte.

Fréquentation du troupeau :



Le parc est fréquenté sur les replats de pelouse ouverte et épisodiquement sur la buxaie.

Gestion pratiquée : Pâturage équin à l'année. Mise en défend d'un fond de vallon fauché et ouverture lors de la repousse.

Interventions : Les interventions datent de l'année précédente : Broyage des buis pour l'installation de clôtures.

Point d'eau : Benne à eau, et présence d'une source sur le Nord du parc 2.

Point sensible du parc : L'utilisation à l'année implique l'installation d'un phénomène de refus.

Contexte :

Il s'agit ici d'une reprise de pâturage (2010) suite à un abandon (<10 années) de l'élevage sur ces parcelles. Les parcs avaient donc entamés un renfermement progressif.

Pour lors, le pâturage équin donne de bon résultats sur le recul du Brachypode sur la pelouse ouverte plane (Sud du Parc 2). Cependant, la faible attractivité des autres secteurs (*pelouse embroussaillée, pente, lande*) rend leur fréquentation plus épisodique. Des interventions seront conseillées afin de favoriser l'exploration de ses secteurs.

Les problématiques de gestion identifiées:	Recommandations de gestion :	Limites
Présence d'espèces invasives : (Pin noir et Sèneçon du cap).	- Maintenir une pression pastorale comprise entre 0,2 et 0,4 UGB/ha/an. - Arrachage manuel du sèneçon et coupe des résineux envisageables.	L'éleveur ne dispose pas d'autres parcelles pour le pâturage de son troupeau. Si son cheptel augmente, le chargement le sera aussi. Dans ce cas en été, il faudra porter de l'attention à l'état de la pelouse et jouer sur l'affouragement et l'ouverture des fonds de vallon ayant été fauchés.
Pelouses impactée ponctuellement par eutrophisation (distribution de foin au sol).	- Arrêt de cette pratique. - Export du foin en cours de dégradation. - Utilisation d'un râtelier.	Cette habitude est à changer, relecture du cahier des charges et explication nécessaire.
En été si il y a stabulation des animaux sur la zone de pelouse sèche de replat.	- Déplacer la benne à eau vers un secteur moins sensible au piétinement (lande à buis).	Augmente le chemin à parcourir et le temps nécessaire à chaque voyage
Si au cours des années à venir l'état de la pelouse du Parc 2 se révèle inquiétant en été.	- Favoriser la division du parc en deux parcelles. Pour faire une rotation. → La première (pelouse sèche dominante) → lande à buis, bois et pelouse embroussaillée. - Rabattre le troupeau sur le parc 1 lors de l'été.	Travaux lourdes et pénibles, compréhension du retour sur la qualité de la ressource nécessaire.
Fréquentation très faible des zones de pente ou embroussaillée.	- Aménagement d'un second point d'eau sur une source située dans un secteur fréquenté. - Débroussaillage des abords recommandé.	Source tarie entre Juin et Octobre.

2) Cas n°2 : Pâturage de maintien de l'ouverture de l'existant :

Type	Ovin viande
Parc	Multiples
Compositions	Multiples faciès

Pâturage	Rotation
Surface	Plusieurs parc < 5ha
Affouragement	Oui

Contexte :

Il s'agit ici d'une exploitation effectuant de rotations sur ses parcs. Cependant, la contention des ligneux semble difficile sur certaines parcelles.

Description des parcs de pâturage : L'exploitation présente des parcs hétérogènes en voici les faciès dominants :

Faciès	Utilisation à favoriser :
Parc 1 : Prairie Naturelle ouverte au troupeau sur la repousse et Chênaie pubescente plus ou moins éclaircie.	- Été (repousse) et automne (glands) (+ arrière saison).
Parc 3a, 3b et 3c : Pelouses sèches ouverte	- Printemps (rotations courtes de moins d'une semaine) + Automne (rotations plus longues). Ou : - Fin de printemps si il y a eu conservation du stock sur pied.
Parc 4 : Pelouse sèche embroussaillée,	- Passage dès le début de printemps (impacter les jeunes pousses). - Printemps-automne - Arrière saison
Parc 5 : Lande	- Fin de printemps, début d'été + autre utilisation éventuelle.

Il n'y a pas de point d'eau sur les parcs, un retour quotidien à la bergerie est donc nécessaire. Le pâturage a dans ce cas des difficultés à freiner la dynamique des ligneux des Parc 4 et 5.

Les problématiques de gestion identifiées:	Recommandations de gestion :	Limites
Surfréquentation du parc 3 proche de l'exploitation	- Refente de parc et éviter la présence de point d'eau ou d'affouragement uniques à proximité.	Manipulation fréquente, clôtures coûteuses.
Dynamique ligneuse des parcs embroussaillés.	- Tendre vers le raclage de la parcelle lors de la dernière sortie de parc. - Faire pâturer quelques équins en arrière saison pour consommer la litière. - Jouer sur l'affouragement et la complémentation. - Éviter le broyage sur toute la surface, préférer venir débroussailler manuellement des passages.	Organisation et évolution du circuit de pâturage parfois difficile à mettre en œuvre.
Fermeture des bouts de parc formants un « entonnoir ».	-Installation d'un point d'attraction (pierre à sel, bac à eau,...) - Si le problème prend des proportions trop importantes il est possible d'appuyer le pâturage par une refente de parc en clôture mobile.	Temps et matériel disponible.
Parc 5 : Fréquentation très faible des zones en pente ou embroussaillées.	- Création de layonnages - Utilisation post printanière envisageable.	Intervention mécanique nécessaire. Elle est parfois rendue impossible par la pente.
Fermeture du sous bois et manque de ressource herbacée en période estivale.	- Valoriser ce bois en été (bon report sur pied et ombre) et en automne (glandée). - Coupes d'éclaircie (pour faire entrer la lumière)	Manipulation du troupeau.
Sol fortement érodé (racines des herbacées déchaussées)	- Éviter l'hivernage sur les secteurs sensibles de pelouse sèche.	Disponibilité de parcelle

Conclusion :

Depuis les années 1950, la transformation de l'économie rurale a entamé partout en France une métamorphose des paysages et la mise en danger de milieux naturels spécifiques à chaque région.

Nous avons abordé ce qu'il aurait pu en être dans le Tarn et plus précisément concernant l'élément paysager des pelouses sèches si le réseau Natura 2000 n'avait pas, par les mesures mises en place depuis 1992, commencé à tracer les contours de la conservation des milieux par un pastoralisme adapté à cet objectif.

Cette démarche oblige les acteurs locaux à élaborer un document d'objectifs par site présentant des solutions (fiches actions) aux problématiques de conservation des pelouses sèches.

C'est dans ce cadre que l'élaboration d'un diagnostic écologique et pastoral devient un préalable à la contractualisation de MAEt. Cette démarche vise à lier gestion conservatoire des pelouses sèches et activité d'élevage.

Le plan de gestion pastoral compris lors de la contractualisation en MAEt HERBE_09 « Gestion pastorale » pourra ainsi être rédigé en tout état de cause suite à ces diagnostics.

Nous nous rendons compte que l'existence d'un tel engagement unitaire dans le PDRH traduit une réelle prise de conscience quant aux caractéristiques et originalités propres aux territoires pastoraux hétérogènes dans lesquels les pelouses sèches s'expriment. Ce sont les programmes de recherche mis en place depuis les années 1990 qui permirent d'évaluer l'originalité de ces systèmes pastoraux par évaluation de leurs caractéristiques écologiques et pastorales.

Les organismes chargés de la question pastorale ont d'ailleurs poursuivi leurs recherches par la publication de documents techniques donnant des pistes pour évaluer les exploitations. Les retours d'expérience et les références permettent maintenant d'appréhender la gestion pastorale de manière croisée.

Lors de la réalisation des diagnostics, l'appropriation de ces techniques a été essentielle pour analyser les parcs de pâturage à la fois par l'entrée écologique (*habitat naturel, état de conservation, faciès de végétation, intérêt pour la biodiversité*) et l'entrée pastorale (ressource disponible).

Afin d'établir des recommandations de gestion réalisables, les diagnostics se doivent de comprendre la conduite d'élevage propre à l'exploitation. Cependant une multitude d'autres aspects (plus ou moins extérieurs) est à identifier pour proposer un plan de gestion en accord avec les enjeux de conservation des espaces et aux possibilités de l'agriculteur.

Nous pouvons mesurer, à la lumière des différents plans achevés ou en cours à quel point cet outil s'est révélé important et pilier des conduites intelligentes humaines sur le terrain.

La perspective d'avenir des pelouses sèches dans le Tarn est donc aujourd'hui plus encourageante que si aucune mesure n'avait été initiée.

Partie 4 : Les enseignements tirés du stage

Le temps me permettra sans doute d'identifier d'autres « leçons » dont je ne peux encore prendre la mesure à ce jour.

Néanmoins, en prenant un peu de distance avec mon travail, je réalise les points faibles que cette expérience met en lumière chez moi et à quel point il limitent mon efficacité.

Mes capacités *d'analyse et de synthèse des observations* demeurent très lentes et laborieuses, je pense donc qu'il s'agira à l'avenir d'en améliorer leur pertinence et la rapidité d'exécution.

La rédaction en termes précis de mes observations va elle aussi devoir évoluer pour limiter les répétitions qui alourdissent considérablement la lecture de mes comptes rendus.

Voici les points que ce stage m'a permis d'améliorer et de conforter.

Je retire de ce stage un approfondissement de ma réflexion quant à l'histoire des paysages, leur compréhension et le rôle évident de l'activité agricole sur ces derniers. J'ai également développé une meilleure capacité à élaborer des plans de gestion à partir des connaissances acquises.

J'en retire surtout le désir de poursuivre cette mise en situation par d'autres expériences me permettant de me professionnaliser d'avantage en utilisant les connaissances acquises. Je pourrai ensuite les mettre au service d'un emploi dans ce domaine et aborder d'autres problématiques.

Ce stage m'a également permis d'enrichir mes connaissances par une recherche bibliographique approfondie et très technique, et par des échanges auprès de l'équipe de la chambre d'Agriculture à Albi. Il m'a également permis de m'imprégner des nombreux organismes chargés du développement des techniques pastorales et de l'importance des relations de partenariat (LPO, CREN, DDT,...).

Ce stage m'a permis d'appliquer les techniques de diagnostic et de renforcer les méthodes d'organisation, de me familiariser avec les habitats secs et calcaires. Mes expériences passées ont été des atouts pour l'aspect écologique (inventaire naturaliste, cartographie d'habitat,...)

Les capacités d'observation du terrain et de la végétation répondent à ma curiosité naturelle des paysages, phénomènes et du monde vivant en général.

Les cours de communication et de médiation dispensés durant la licence ont été de précieux outils lors de la préparation et la *conduite des entretiens menés* (peu de pratiques en BTS). Ces échanges relevaient ici d'un sentiment de responsabilité puisqu'il ne s'agissait plus seulement d'investigation mais bien de recueil de données objectives servant ensuite à l'analyse de situations réelles et humaines et qui de ce fait avait un impact plus loin que le cadre de mes études.

Ma *curiosité* et mon *intérêt pour la communication avec les agriculteurs* ont été essentiels pour approcher la réalité d'un monde peu familier pour moi. J'ai également pu de me rendre compte du quotidien et de l'expérience nécessaire des salariés du pôle Biodiversité.

Bibliographie :

- Caroline BIROL, Gérard BRIANE, Gérard GUERIN, Petite flore pastorale des grands Causses, ADASEA Aveyron, Février 2006
- Agreil C., Barthel S., Danneels P., Greff N., Guérin G., Meignen R., Mestelan P. (2009). Étude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe_09 « Gestion pastorale » - Propositions méthodologiques à destination des opérateurs pour l'élaboration du plan de gestion pastorale.
- AGREIL C. et GREFF N. 2008. « Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. » Guide technique Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, Vourles. 87 pages et annexes.
- AGREIL C., MEURET M., MILLOT M., 2005. « Faire pâturer des sites naturels ». INRA, CSL. 4p.
- MESTELAN P. 2007. Les MAE à obligation de résultat. La lettre AgroenvironnementInfo. N° 44.
- Agreil C., Greff N., 2008. Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale. Guide technique Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, Vourles, France.
- Barthel S. 2008. Les hautes chaumes du Forez, pratiques agropastorales et biodiversité. Guide technique CREN.
- Guignier C., Agreil C., Mestelan P., Michel-Mazan V., 2006. Changer de regard, comprendre le troupeau, adapter la gestion. Outil de diagnostic et de conseil. Massif des Bauges, plateau de la Leysse (Savoie).
- Guérin G., Agreil C. 2007. Qualifier les surfaces pastorales pour combiner le renouvellement des ressources alimentaires et la maîtrise des couverts végétaux. Renc. Rech. Ruminants, Paris, 2007, 14, 145-152.
- Mestelan P. 2007. Les MAE à obligation de résultat. La lettre Agroenvironnement info. n° 44.
- Mestelan P., Agreil C., de Sainte Marie C., Meuret M., Mailland-Rosset, S. 2007. Mise en place d'une contractualisation agri-environnementale basée sur le respect de résultats écologiques mesurables. Le cas des surfaces herbagères du PNR du Massif des Bauges. Renc. Rech. Ruminants 14. 173-176.
- Bien débiter la saison de pâturage : L'indispensable déprimage / Xavier DENIAUD in ATOUT TREFLE (L'), N° 51 (01/01/2008)
- Artl Le déprimage des prairies naturelles de fauche - L'actualité des sites natura 2000 des causses du Quercy – ADASEA du Lot - novembre 2010 – p8, n° 6 -
- Mesures Agro-Environnementales territorialisées combinant HERBE_09 - Élaboration du plan de gestion pastorale individuel, propositions de démarche et de contenu - Décembre 2009 - CREN Rhône-Alpes, 4p (plaquette)
- Rupture... nouvelle image de l'élevage sur parcours : « Outils et méthodes pour analyser les ressources au pâturage » - François LÉGER, Stéphane BELLON, Gérard GUÉRIN – Institut de

- l'élevage, INRA SAD, Montpellier, Avignon - Options méditerranéennes, Sér,A/n°39, 2000 –
- Marie-Sophie BASTIDE, Emmanuel CAMPAGNE - Institut de l'élevage, GIE ADASEA - 2008 – 4p,réf : 04083900 – PMB5054
 - Débroussaillage pastoral dans la Drôme,- ADEME, mars 2009, 4p (plaquette)
 - Agreil C., Barthel S., Danneels P., Greff N., Guérin G., Meignen R., Mestelan P., 2009. Etude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe_09 « Gestion pastorale ».
 - Aussibal G, Garde L., Gautier D., 2010. Le diagnostic des parcours, méthode d'expertise et de diagnostic des espaces pastoraux. Edition OIER SUAMME.
 - Colas S., Müller F., Meuret M., Agreil C., 2003. Pâturage sur pelouses sèches. Un guide d'aide à la mise en œuvre. Editions Espaces Naturels de France. 152 p.
 - Dimanche M., Legeard J.P, Tchakérian E., 2002. Essai d'introduction à la question du pastoralisme en zone méditerranéenne. Acte de la journée technique pastorale, Montpellier 4 juin 2002. p 7-9.
 - Guérin G., Léger F., Pflimlin A., 1994. Stratégies d'alimentation, méthodes d'analyse et de diagnostic de l'utilisation et de la gestion des surfaces fourragères et pastorales. Coll. Lignes. Institut de l'Élevage.
 - Léger F., Meuret M., Bellon S., Chabert J-P., Guérin G., 1996. Élevage et territoire : quelques enseignements des opérations locales agri-environnementales dans le sud-est de la France. Rencontres Recherches Ruminants, pp 13-20.
 - Institut de l'Élevage (1999). Le référentiel pastoral parcellaire. Technipel.
 - Meuret M., Bellon S., Guerin G., Hanus G., 1995. Faire pâturer sur parcours. 2ème Rencontres Recherches Ruminants. Institut de l'élevage. Paris. p 27-36.
 - Rousset O., Lepart J., 1999. Évaluer l'impact du pâturage sur le maintien des milieux ouverts. Le cas des pelouses sèches. Fourrages, n°159. P 223-235.
 - BARDAT J. et al., 2004 - Prodrome des végétations de France. Publications scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle. 171 pages.
 - CAHIERS D'HABITATS NATURA 2000 - 2005 - Habitats agro-pastoraux. Vol. 1 et 2. La Documentation française.445 p. + 487 pages.
 - CORINE biotopes, 1997 - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF Nancy. 217 pages.
 - Maubert P. & Dutoit T., 1995 – Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Ed. ATEN, 65 p.
 - Muller F. et coll., 2002. Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches. Ed. Espaces Naturels de France, Fédération des Conservatoires d'espaces Naturels, 132 p.
 - Lumaret J.P., 2001. Influence des traitements parasitaires sur la faune des pâturages. Bulletin de la Société Française de Parasitologie

Sites web :

- INRA:http://www.inra.fr/sciences_action_developpement/layout/set/print/recherches/resultats/action_collective_et_normes_pour_l_environnement/adapter_la_gestion_pastorale

_aux_exigences_environmentales

- DREAL MP: <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>
- Cartographie dynamique de DREAL MP – CARMEN : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/23/global.map>
- INPN: <http://inpn.mnhn.fr/isb/accueil/index>
- Portail Natura 2000: <http://www.natura2000.fr/>
- Telabotanica : <http://www.tela-botanica.org/>

Résumé

Le réseau Natura 2000 instauré par la commission Européenne dès 1992 fait suite à la Directive « Habitats » qui a pour vocation de préserver les milieux naturels d'intérêt communautaire.

L'un d'entre eux, la pelouse sèche semi-naturelle (CH 6210*) est présente sur certains territoires du département du Tarn. Seulement, son existence et son maintien sont étroitement liés à l'activité pastorale ainsi qu'à la manière dont elle est conduite.

Ce milieu s'exprime généralement dans une mosaïque d'habitats semi-naturels utilisés pour le pâturage des troupeaux : les parcours.

Afin d'entretenir et de gérer durablement ces pelouses, le DOCOB propre à chacun des sites étudiés (*Causse de Caucalières et Labrugière, Montagne noire Occidentale, Gorges de l'Aveyron et Forêt de la Grésigne et environs*) prévoit des actions visant à répondre aux objectifs de conservation des milieux naturels.

Bien que ces quatre sites prennent place sur des territoires différents, leurs enjeux sont similaires. Il s'agit de :

- **La conservation du bon état des pelouses sèches.**
- **Le maintien de la mosaïque d'habitats.**

Pour favoriser une gestion durable de ces espaces par les agriculteurs, un outil contractuel de gestion a été prévu par l'État : Les Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAEt).

L'une d'entre elle est spécialisée dans l'entretien des milieux par le pâturage. Elle comprend l'engagement unitaire « **HERBE_09 : Gestion Pastorale** » spécifiquement créé afin d'être adaptable aux territoires pastoraux dont la gestion repose sur le pâturage des parcours (*pelouses sèches, landes, bois, ...*). Cependant, la contractualisation de ce type de MAEt est nécessairement accompagnée d'un **Plan de Gestion Pastorale** permettant de fixer les modalités et objectifs de gestion de l'exploitation sur les 5 années de contractualisation.

Il faut savoir que la phase de contractualisation agricole est précédée d'un **Diagnostic Écologique et Pastoral** permettant de recentrer les objectifs généraux du site Natura 2000 à ceux de l'exploitation et des ses surfaces.

Par des techniques de diagnostic il est possible de croiser l'aspect écologique (*conservation des espèces et des espaces*) avec l'aspect pastoral (*ressource alimentaire pour le troupeau*). Ce document est un guide pour l'éleveur contractant. Il lui propose des recommandations de gestion adaptées à ses pratiques comme aux faciès de végétation présents sur ses surfaces.

Le plan de gestion pastorale permet ainsi de prévoir sur les 5 ans des prescriptions de gestion (*obligatoires ou facultatives*) et leurs points de contrôle indispensables au versement des aides.

Licence Professionnelle GENA
(Gestion Agricole des Espaces Naturels ruraux)

ANNEXES



Stage:

Durée: 5 mois

Structure: Chambre d'Agriculture du Tarn
Service Biodiversité en Gestion des Milieux Naturels

Maître de stage: Emmanuel CAMPAGNE

Tutrice: Marie-Claire CHARDÈS



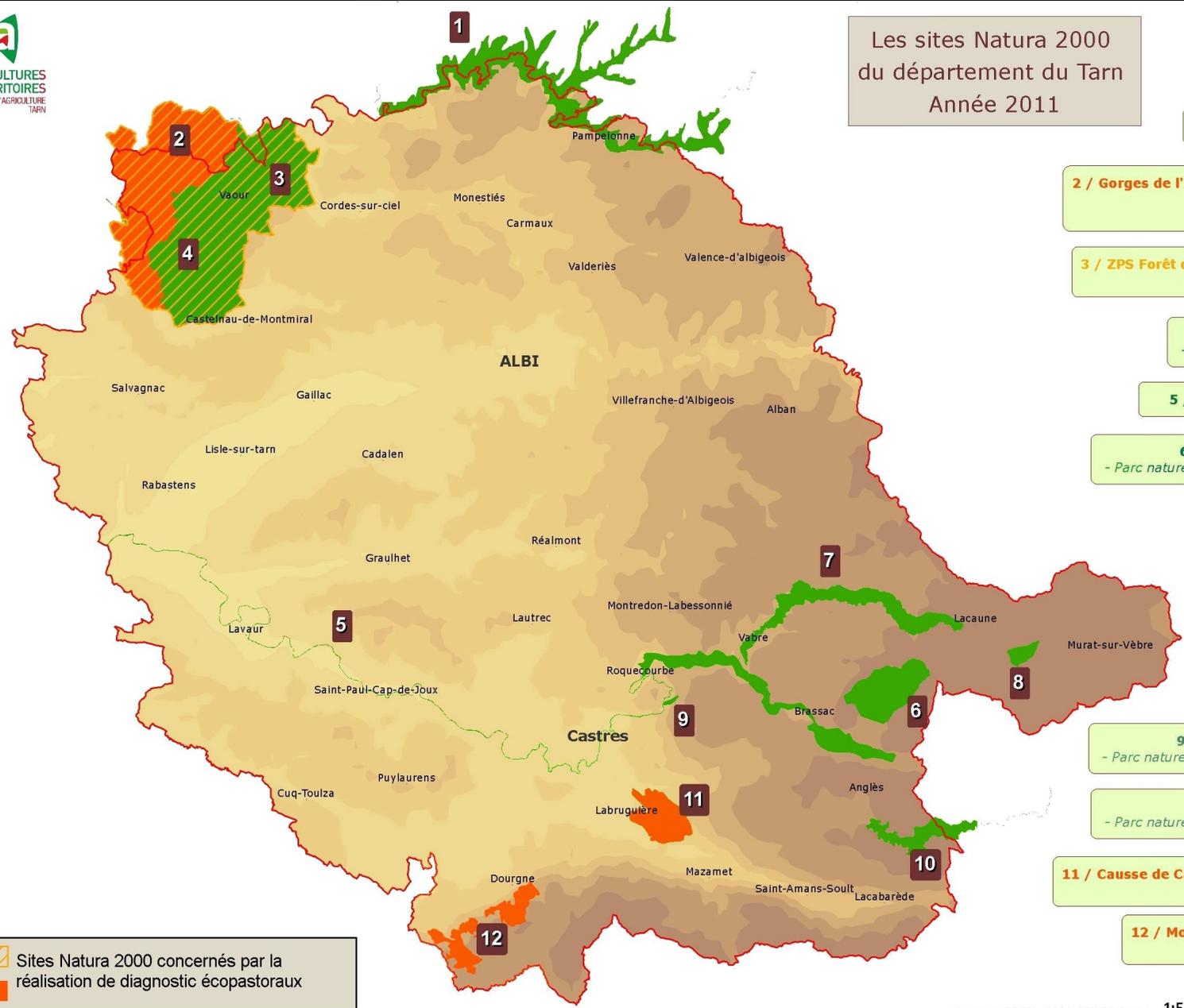
Annexes

Annexe n°1 : Carte des sites Natura 2000 du département du Tarn.....	2
Annexe n°2 : Cartes du Tarn.....	3
Annexe n°3 : Carte des sols du Tarn.....	4
Annexe n°4 : Carte des classements ICHN.....	5
Annexe n°5 : Fiche action DOCOB.....	6
Annexe n°6 : Exemple de cahier des charges MAEt.....	7
Annexe n°7 : Document cartographique.....	10
Annexe n°8 : Diagnostic écologique et pastoral.....	11
Annexe n°9 : Mode d'exploitation favorable et faciès de végétation.....	12
Annexe n°10 : Plan de Gestion Pastorale	13

Annexe n°1 : Carte des sites Natura 2000 du département du Tarn



Les sites Natura 2000
du département du Tarn
Année 2011



 Sites Natura 2000 concernés par la réalisation de diagnostic écopastoraux
 Sites Natura 2000 concernés par la réalisation de diagnostic écopastoraux

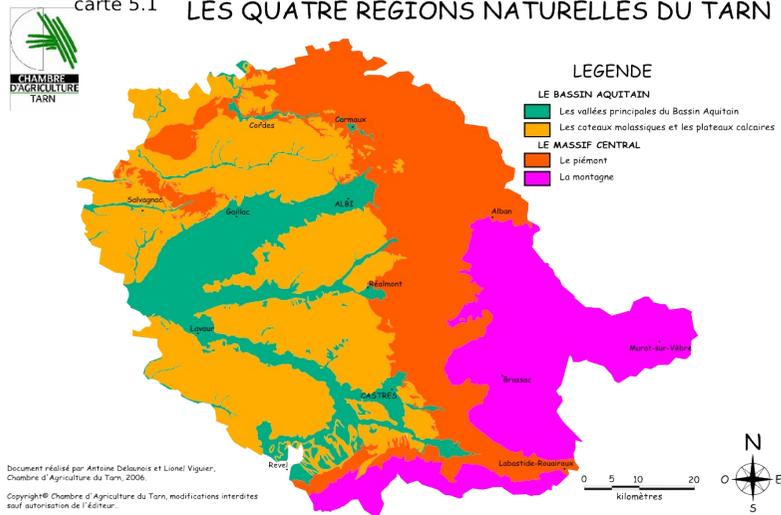
- 1 / Vallée du Viaur
- 2 / Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère - Pays Midi Quercy -
- 3 / ZPS Forêt de la Grésigne et environs - CA81 -
- 4 / Forêt de la Grésigne - Office National des Forêts -
- 5 / Lit mineur de l'Agout
- 6 / Tourbières du Margnes - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 7 / Vallée du Gijou - CA81 -
- 8 / Le Montalet
- 9 / Basse Vallée du Lignon - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 10 / Vallée de l'Arn - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 11 / Causse de Caucalières et Labruguière - CA81 -
- 12 / Montagne Noire Occidentale - CA81 -

Sources : DREAL, CA81, IGN BD Cartho 1:500 000

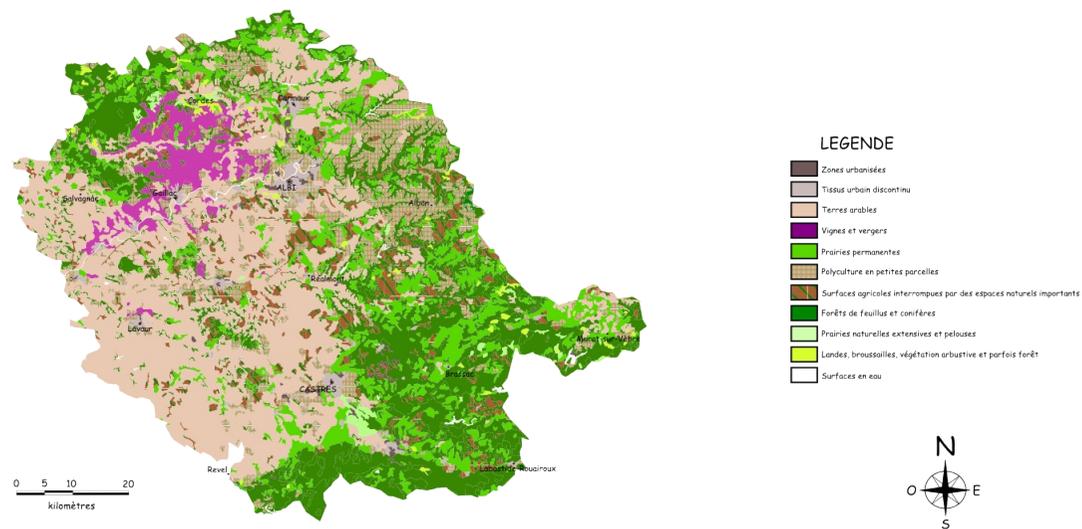


Annexe n°2 : Cartes du Tarn

carte 5.1 LES QUATRE REGIONS NATURELLES DU TARN



carte 5.4.2 CARTE D'OCCUPATION DES SOLS DU TARN EN 2000

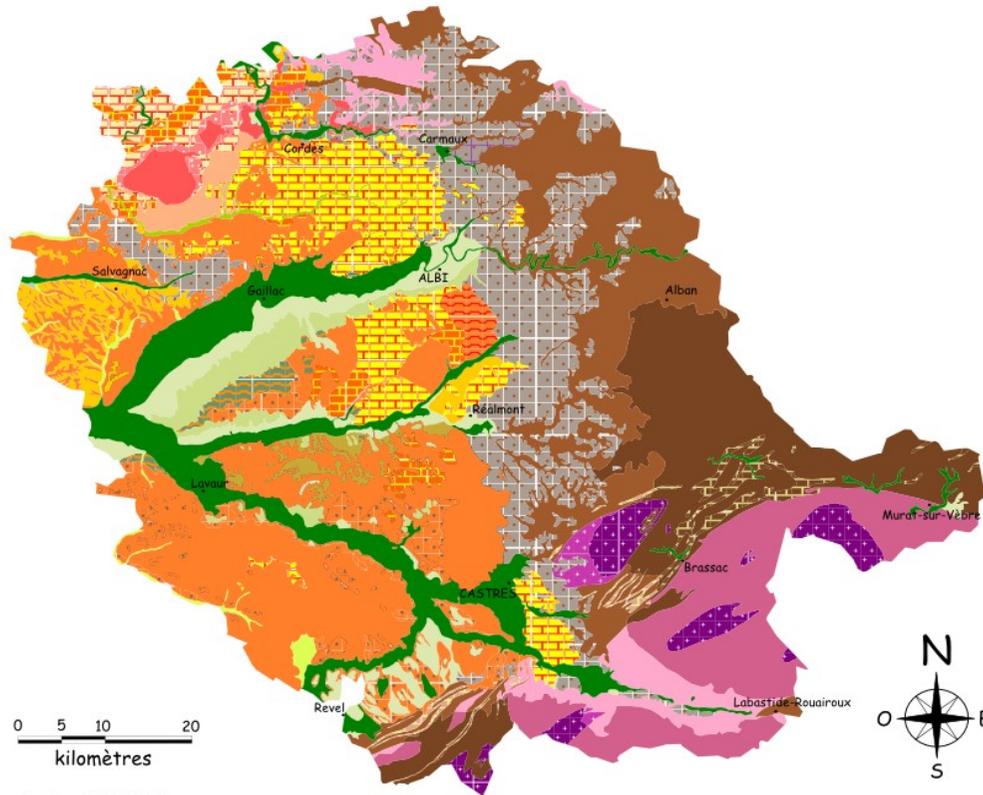


Cette carte a été réalisée à partir des données de CORINE Land Cover 2000, disponibles sur le site de l'IFEN.
Ce zonage ne concerne que les parcelles de plus de 25 ha et a été modifié par rapport au zonage initial de CORINE Landcover afin de n'obtenir que 11 postes au lieu de 25 initialement représentés dans le Tarn.
Ces modifications ont été effectuées en vue d'une utilisation spécifique dans le cadre de la cartographie de l'érosion des sols dans le Tarn.

Document réalisé par Antoine Delaunais et Lionel Viguer, 2006.
Copyright© Chambre d'Agriculture du Tarn, modifications interdites sauf autorisation de l'éditeur.



LA CARTE DES SOLS DU TARN



0 5 10 20
kilomètres

dessin au 1/100 000 ème



Ce zonage est très hétérogène dans sa précision car il représente une synthèse des documents existants en 1995. Il a été réalisé à partir des cartes des sols existantes (cartes ENSAT-Chambre d'Agriculture du Tarn) qui couvraient environ 30% du territoire. Le reste du zonage est fait essentiellement à partir des cartes géologiques du BRGM.

Document réalisé à partir de la carte des sols du Tarn à l'échelle de 1/100 000 ème de 1995, par Antoine Delanois. Numérisation et mise en page, Lionel Viguier, 2006.

Copyright© Chambre d'Agriculture du Tarn, modifications interdites sauf autorisation de l'éditeur.

LEGENDE

LES VALLEES DU BASSIN AQUITAIN et DU MASSIF CENTRAL

Les sols sur alluvions

- Les sols sur alluvions récentes de la Basse Plaine
- Les sols sur alluvions anciennes de la Basse Terrasse (WURM) ou des terrasses indifférenciées
- Les sols sur alluvions anciennes de la moyenne terrasse (RISS)
- Les sols sur alluvions anciennes de la Haute terrasse (MINDEL)
- Les terreforts calcaires des vallées secondaires

LE BASSIN AQUITAIN

Les sols des coteaux molassiques

- Les terreforts calcaires des coteaux molassiques à dominante marneuse
- Les terreforts calcaires des coteaux sur calcaires marneux ou sur molasse et calcaires
- Les sols sur argiles et conglomérats de la Grésigne
- Les terreforts et bouldiers hétérogènes sur molasse et résidus de terrasses
- Les terreforts et bouldiers hétérogènes sur molasse et argiles à graviers
- Les sols sur marnes rouges

Les sols des plateaux calcaires

- Les sols sur calcaires tendres du Tertiaire
- Les sols sur calcaires durs du Secondaire

LE MASSIF CENTRAL

Les sols du massif de la Grésigne

- Les sols sur schistes et grès rouges du Permien (rougiers)
- Les sols sur grès et conglomérats du Trias ou du Permien

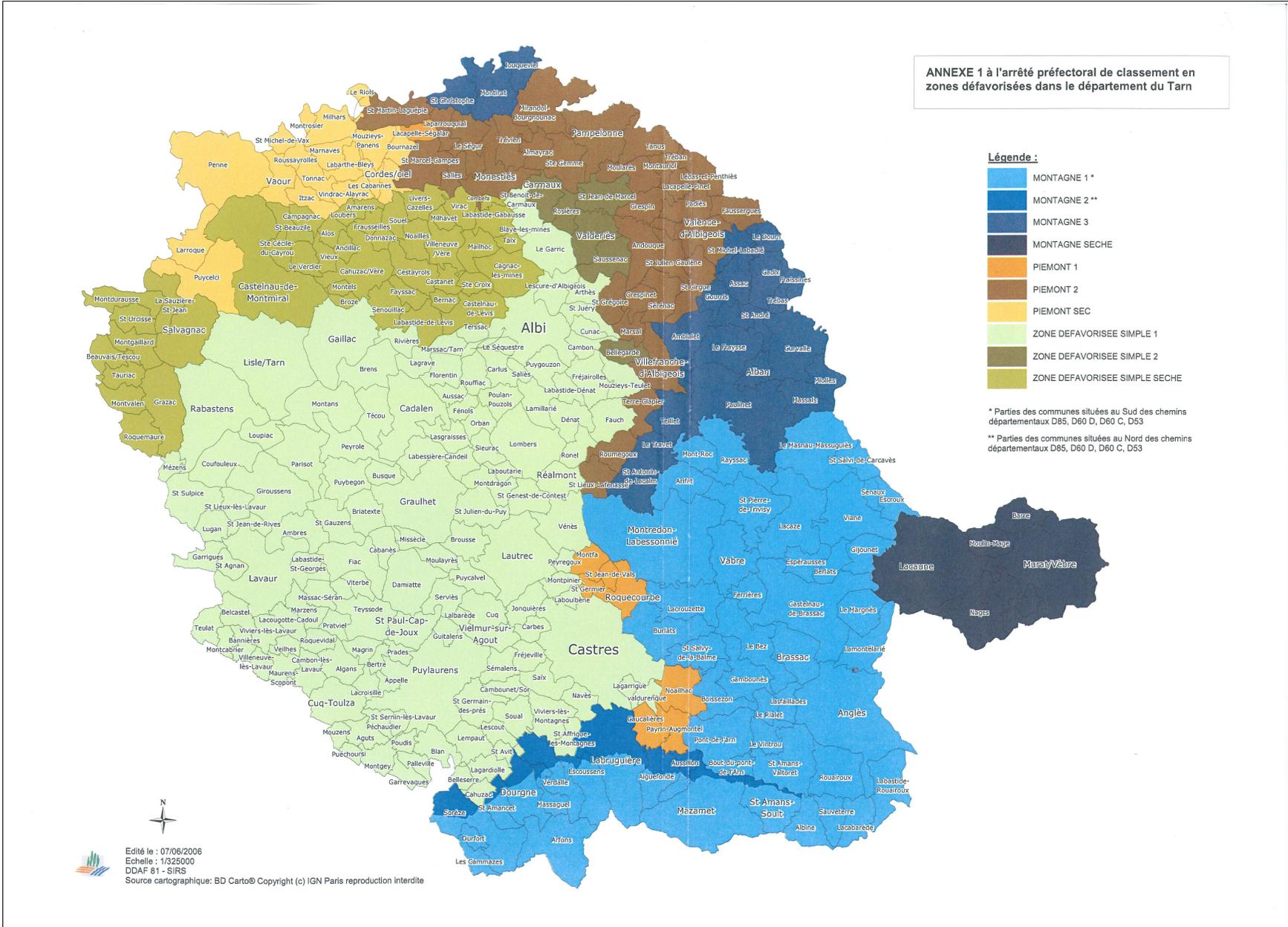
Les sols du Ségala et du Piémont (altitude < 600m)

- Les sols sur argiles à graviers
- Les sols sur schistes et micaschistes
- Les sols sur gneiss
- Les sols sur granite ou grès du Carbonifère
- Les sols sur calcoschistes dominants

Les sols des Monts de Lacaune et de la Montagne Noire (altitude > 600m)

- Les sols sur schistes et micaschistes
- Les sols sur gneiss
- Les sols sur granite
- Les sols sur calcoschistes dominants

Annexe n°4 : Carte des classements ICHN



TERRITOIRE « CAUSSE DE CAUCALIERES-LABRUGUIERE » MESURE TERRITORIALISEE « MP_N945_HE6 » « Gestion pastorale d'un parcours avec mosaïque de milieux »

CAMPAGNE 2011

La mesure a été constituée à partir des engagements unitaires suivants :

- SOCLEH01, socle relatif à la gestion de surface en herbe,
- HERBE_01, enregistrements des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- HERBE_09, gestion pastorale

Objectifs de la mesure

- Préserver les espèces naturelles et les biotopes
- Lutter contre la déprise agricole
- Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages

Cet engagement vise le maintien d'une mosaïque de milieux en évitant le surpâturage ou le sous-pâturage. Il doit favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité des pelouses, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 146,31€ par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « MP_N945_HE6 »

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « MP_N945_HE6 » n'est à vérifier.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

Éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N945_HE6 » les parcelles de votre exploitation situées dans le périmètre du site Natura 2000 de type pelouses (6210 X 6110) ouvertes ou en mosaïque, landes ou parcours pastoraux.

Cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 16 mai 2011.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre

exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 »

Obligations du cahier des charges <i>A respecter sur les parcelles engagées en contrepartie du paiement de l'aide</i>	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Établissement d'un plan de gestion pastorale par la structure agréée (Chambre d'Agriculture du tarn – pôle biodiversité, gestion des milieux naturels) ¹ (précisant notamment les périodes prévisionnelles d'utilisation et des indications de niveau de chargement).	Vérification du plan de gestion	Plan de gestion pastorale	Définitive	Principale Totale
Absence de destruction des pelouses-landes, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Interdiction de tout travail du sol.				
Absence de fertilisation et de tout amendement (Ca, Mg).	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ²	Définitive	Principale Totale
Absence de désherbage chimique.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Maîtrise des refus de graminées, des rejets et semis ligneux par le pâturage ou interventions mécaniques complémentaires	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Seuils
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Respect des préconisations du plan de gestion pastorale.	Analyse du cahier d'enregistrements croisée avec celle du plan de gestion	Plan de gestion pastorale Cahier d'enregistrements	Réversible	Principale Totale
Enregistrement des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche	Analyse du cahier d'enregistrements	Cahier d'enregistrements	Réversible ³	Secondaire Totale

1 Il pourra être ajusté annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi que la structure vous propose pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette mesure.

2 La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

3 Réversible aux 1^{er} et 2^{ème} constats, définitif au 3^{ème} constat

Tenue d'un cahier de fertilisation concernant toutes les parcelles de l'exploitation.	Vérification du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Principale Totale
---	---	--------------------------------------	------------	-------------------

1.4 Règles spécifiques éventuelles

Plan de gestion pastorale : le plan de gestion sera adapté à la situation de chaque unité pastorale que vous souhaitez engager, au regard de son potentiel agronomique et des objectifs de préservation de la biodiversité sur ces surfaces. Il sera établi par une structure agréée (Chambre d'Agriculture du Tarn – pôle biodiversité, gestion des milieux naturels,...) sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces.

Il précisera, au sein de chaque unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :

- Prescriptions annuelles d'utilisation pastorale : chargement sur les surfaces engagées, indicateurs de pâturage,
- périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale conformément au plan de gestion (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité avec report de pâturage éventuel en cas de présence d'espèces ou de milieux particuliers,
- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants,
- Installation/déplacement éventuel des points d'eau,
- pâturage raisonné de façon à obtenir une pelouse après pâturage, sur les zones ouvertes,
- Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion.

Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et/ou de pâturage :

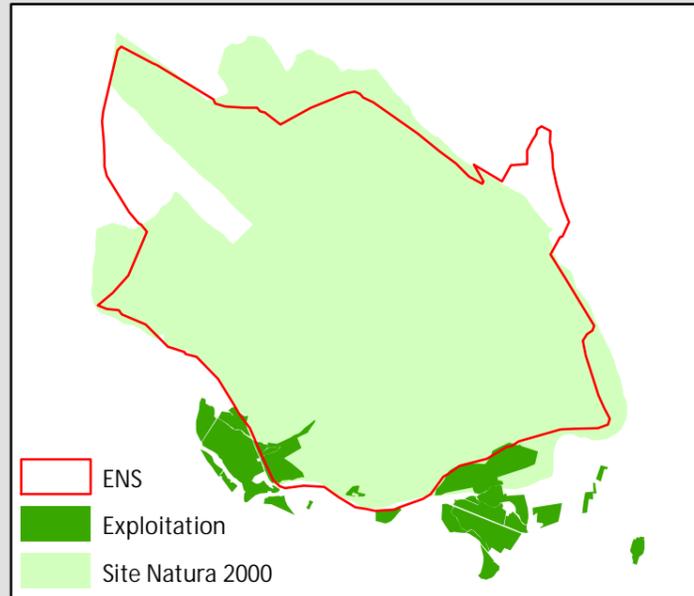
Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « MP_N945_HE6 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, conditions particulières,
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

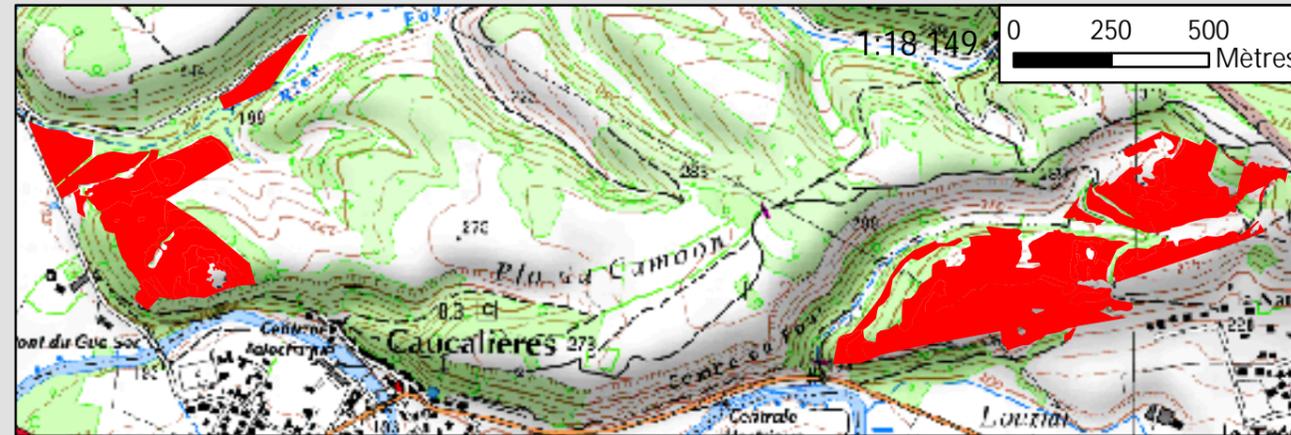
Document cartographique :

Campagne
2011

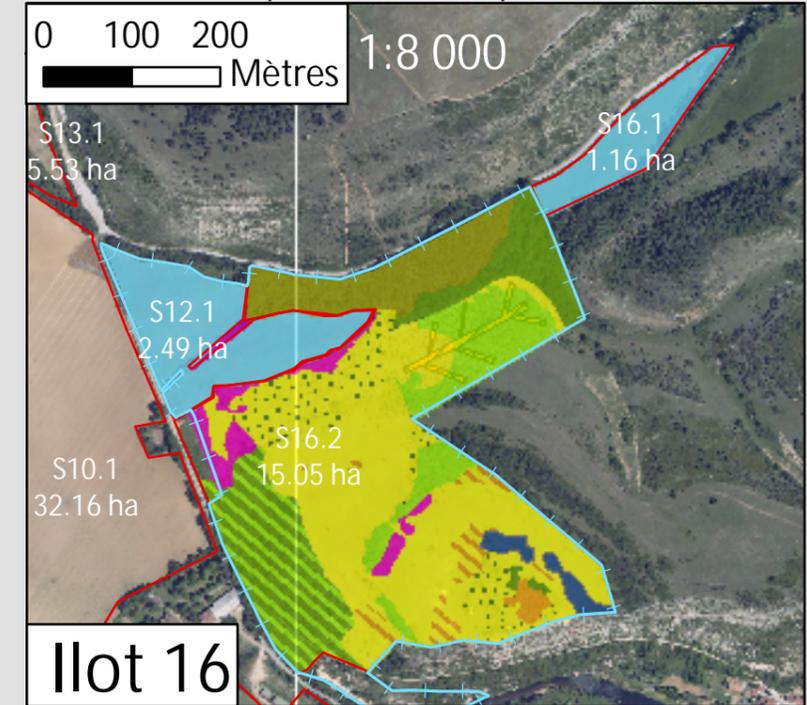
Situation générale



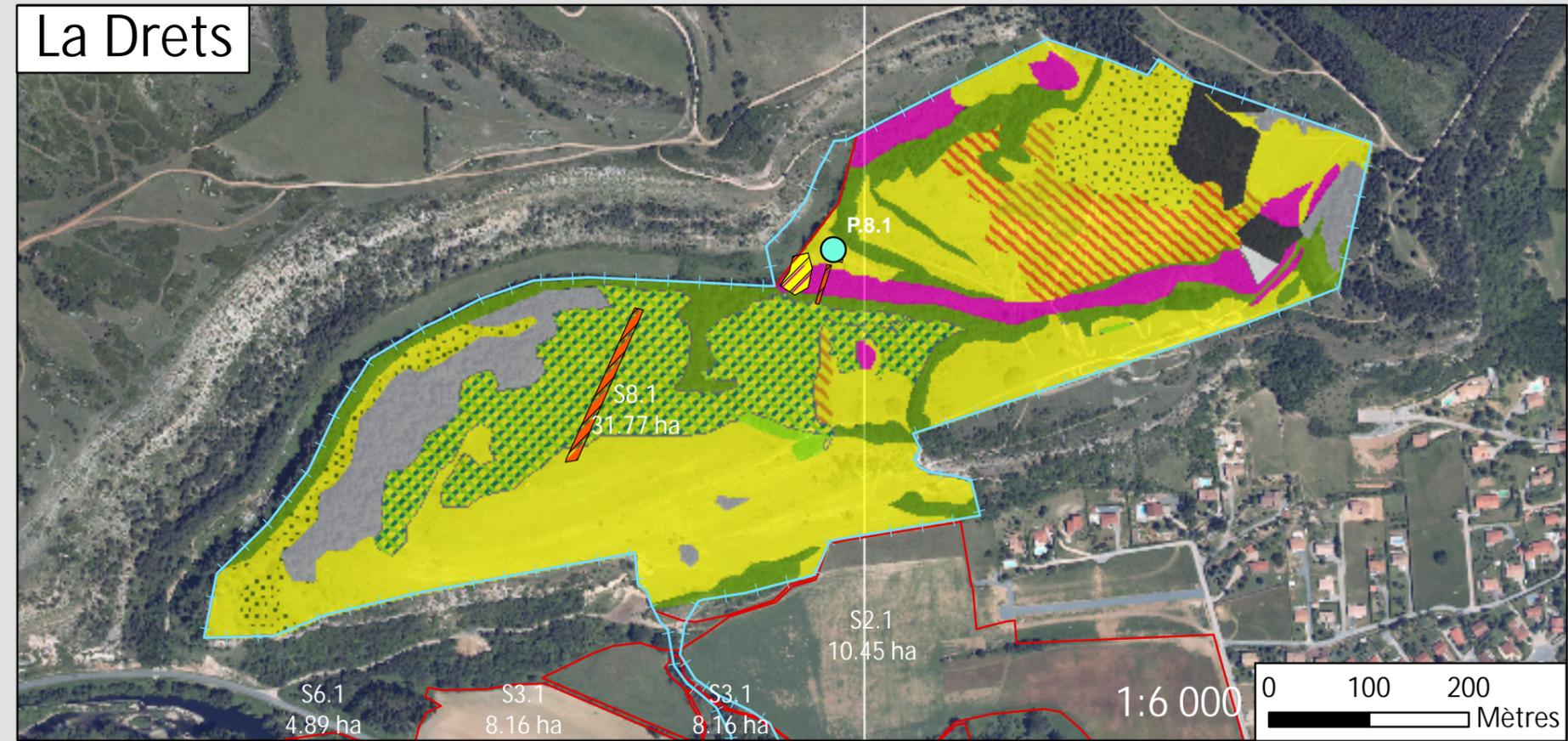
Les habitats d'intérêt communautaire



Milieus naturels présents sur l'exploitation:



Milieus naturels présents sur l'exploitation:



Légende

- Clotures
- Interventions**
- Détails**
- Aménagement d'un point d'eau
- Débroussaillage (abreuvoir)
- Layonnage
- parcelles_GAEC_Condomine

Légende

- Clotures
- Habitat_GAEC_Condomine**
- NOM_HAB**
-
- Aulnaie X Frennaie
- Boisement de Pin noir
- Buxaie
- Chenaie pubescente
- Fruticee calcicole a Prunus spinosa
- Haie
- Juniperaie X Pelouse ourlifée
- Lande a Spartier
- Lande a buis X Chenaie pubescente
- Pelouse seche X Juniperaie
- Pelouse seche X Spartier
- Pelouse seche embroussaillée
- Pelouse seche semi naturelle calcicole
- Plantation de Pin noir
- Prairie mesophile
- Tonsure a annuelles

Source: BD Ortho®, Scan 25® / IGN Paris 2006
Licence d'exploitation n°9834/IGN

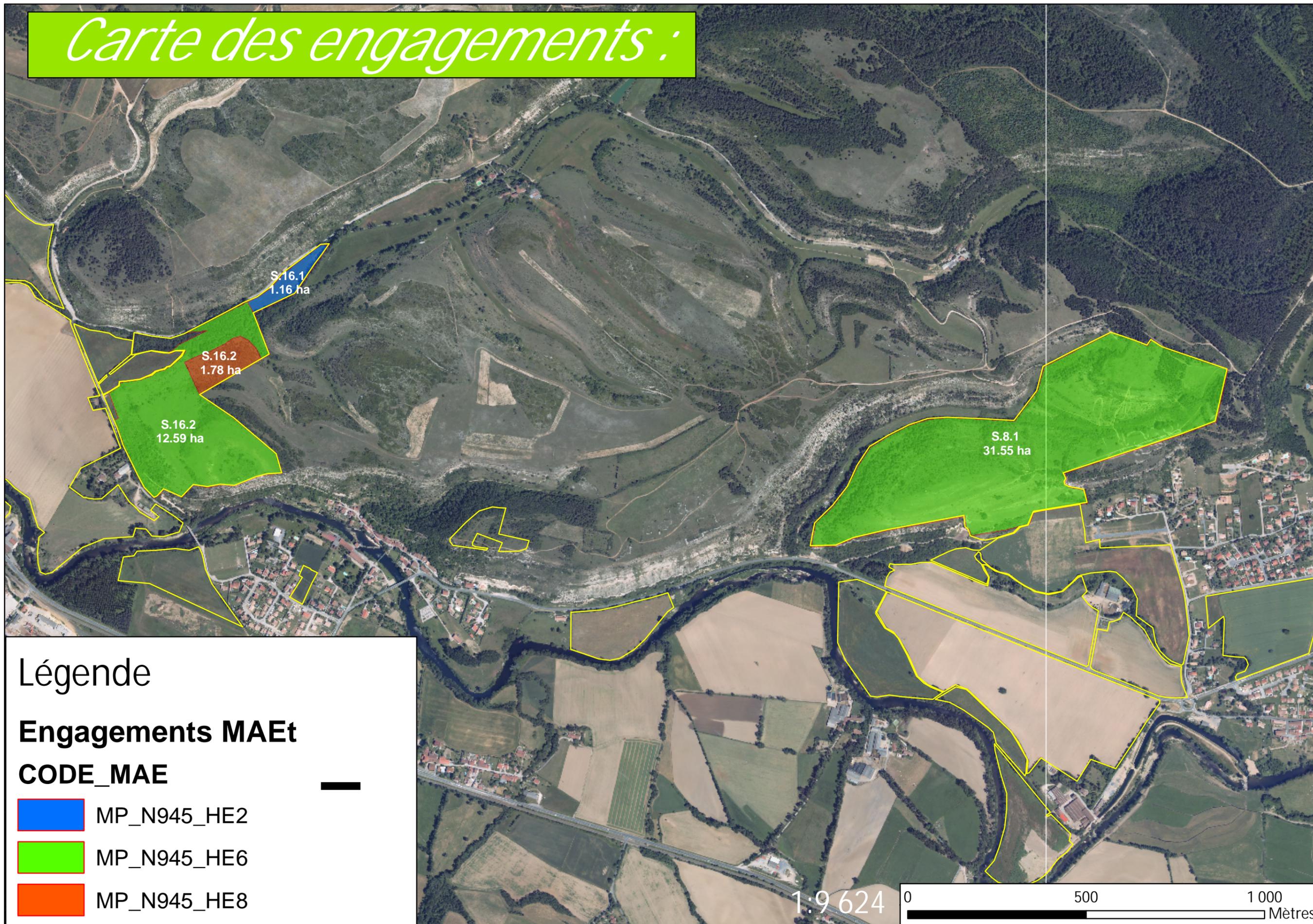


Site Natura 2000 - ZSC
"Causse de Causalières et Labrugière"

Paul DESCHAMPS
Diagnostic écopastoral



Carte des engagements :



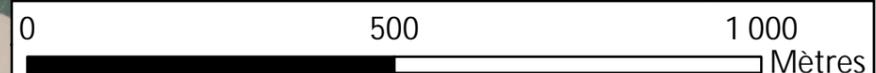
Légende

Engagements MAEt

CODE_MAE

-  MP_N945_HE2
-  MP_N945_HE6
-  MP_N945_HE8

1:9 624





Diagnostic Écologique et Pastoral

Paul DESCHAMPS



Emmanuel CAMPAGNE
Tél : 05 63 48 84 31
e.campagne@tarn.chambagri.fr

et **Claire HERMET**
Tél : 05 63 48 83 41
c.hermet@tarn.chambagri.fr

**Pôle Biodiversité
et Gestion des Milieux Naturels**
Service Environnement, Foncier et Filières

96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
05 63 48 83 83
www.tarn.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

• **Dates de visites 2011 :**

Date :	Personnes présentes :	Objet :	Suite à donner :
Le 31/03/11	Emmanuel CAMPAGNE, Daniel DESCHAMPS, Paul DESCHAMPS et Fanny SAINTHILLIER (stagiaire).	Bilan des travaux d'aménagement effectués depuis la reprise des surfaces (pose de clôtures électrique, suppression des déchets,...) Visite des parcelles.	Visite ultérieure pour le diagnostic écologique et le PGP.
Le 7/06/11	Fanny SAINTHILLIER.	Recueil d'informations liées à la gestion et à l'aménagement des surfaces engagées.	Élaboration du Plan de Gestion Pastorale.
Durant le contrat :			Suivis de l'exploitation et des parcelles engagées dans le cadre de Natura 2000. Lors de ses suivis, des adaptations peuvent être apportées au plan de gestion en fonction des évolutions de l'exploitation et de l'état des surfaces ;

MAET : UN RAPPEL SUR L'ENGAGEMENT HERBE 9 :

L'engagement « Gestion pastorale » 2011-2016 :

Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées de la période 2007-2013 intégrant l'engagement unitaire « HERBE 9 - Gestion Pastorale » ont pour objectif de maintenir sur nos territoires les zones semi-naturelles telles que les

- pelouses sèche,
- landes,
- prairie naturelles plus généralement appelée parcours.

La spécificité de cet engagement réside dans la prise en compte de l'hétérogénéité spécifique à ces milieux.

Dès lors, HERBE 9 prévoit la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Pastorale (PGP) individuel pour chaque exploitation concernée. Pour le département, la structure agréée est la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Le Plan de Gestion Pastorale (PGP):

Un outil dynamique qui a pour visée de s'adapter au contexte agropastoral de chaque éleveur.

Il s'intéressera à chaque unité pastorale engagée, il prendra en compte les potentialités pastorales des surface ainsi que les enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité.

Les obligations :

→ Les obligations de moyens :

CF Annexe « Tableau synthétique des obligations ».

→ Les obligations de résultats et leurs points de contrôle :

Les obligations de résultats traduisent les états de végétations à atteindre au cours des 5 ans, les impacts recherchés par la conduite pastorale sur certaines strates de végétation. Pour cela des points de contrôle seront mis en place sur des critères de vérification simples et visuels.

Le Diagnostic écologique et pastoral :

Élaboré par le Service « *Biodiversité et gestion des milieux naturels* » de la Chambre d'Agriculture du Tarn ce diagnostic a pour vocation de mettre en évidence les enjeux écologiques propres à chaque exploitation située en site Natura 2000. Il énonce également des préconisations de gestion en prenant en compte la particularité de chaque faciès de végétation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

NOM Prénom : DESCHAMPS Paul
Dénomination sociale : /
Adresse : Club hippique du cheval blanc
 Route de la source
Commune : 81200 CAUCALIERES
Téléphone : 05 83 98 65 50 / 06 87 03 01 53
Mail : clubhipique@free.fr
PACAGE : 81153431

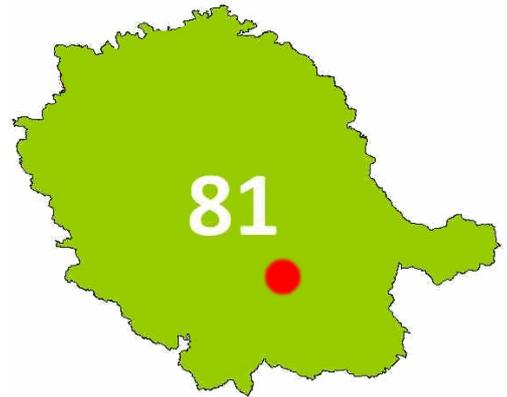


Illustration 1: Localisation départementale

Exploitation :

- **Type :** Élevage de chevaux
- **Certification :** Non
- **Autonomie fourragère :** En cours....

Conduite d'élevage :

En plus de son activité « traditionnelle » du club hippique, le domaine du Cheval blanc propose un service de pension de chevaux et poneys de loisirs à la retraite. Une seconde activité d'élevage de chevaux de selle est également en cours.

Pour ce faire, les éleveurs ont récemment acquis près de 170ha de parcours situés au cœur du site Natura 2000 du Causse de Caucalières. Un pâturage extensif de près de 45 têtes (chevaux et poneys confondus) pâturent ainsi ces parcelles depuis le début de l'année 2011. La gestion de ces landes et pelouse est assurée par un pâturage extensif fixe à l'année.

Plusieurs parcs de pâturage ont été aménagés, d'autres sont en cours d'installation.

Parallèlement à ça, des opérations de fauche seront effectuées sur les prairie situées en fond de vallon, à long terme il s'agira de tendre vers l'autonomie fourragère nécessaire à l'alimentation du troupeau.

Cheptel :

Élevage	Race	Type d'animaux	nombre	Jours de présence sur l'exploitation	UGB *
Équin	Selle français Anglo-arabe Pur sang arabe	Retraités	13 à 30	365	13 à 30
Ovin	Indéterminé		1	365	0,15
Poney	Indéterminé		Une quinzaine	365	7,5
Total UGB :					13,15
Chargement					0,13 UGB/ha

- [UGB : Unité Gros Bétail → 1 ovin = 0,15 UGB ; 1 bovin, 1 équin = 1 UGB]

Remarque :

! Les effectifs notés ci-dessus sont fortement susceptibles d'augmenter au cours des cinq années de contractualisation.

En effet, suite aux travaux prévus par ce plan de gestion l'aménagement d'un nouvel enclos permettra de faire pâture un troupeau de poney d'un effectif pouvant atteindre **15 têtes**. Il faut également souligner que le

troupeau de retraités à également de forte chance de passer de 13 à **30**.

- **Surfaces :**

SAU : 170 ha

en PN :

en Parcours :

autres : jardin, zones de dépôt Ancienne jachère et pentes

Traitements du troupeau:

Traitement vétérinaire	Marque	Molécule	Période
Oui	Strongid	Mebendazole, Oxybendazole, Fenbendazole, Febantel, Pyrantel	inconnue

Engagement MAEt :

Cf carte « Engagements » ci-contre

L'installation de Paul DESCHAMPS à eu lieu lors de la PAC 2011, c'est donc la première fois que M DESCHAMPS s'implique dans un contrat agri-environnemental.

Engagement MAEt :	51,88 ha sur 170ha	soit 30,5% des surfaces de l'exploitation.	MP_N945_HE6 : « Gestion Pastorale d'un parcours avec mosaïque de milieux »	<u>Parcelles concernées :</u> S.1.1, S.1.2 et S.3.1
--------------------------	------------------------------	--	---	---

• DIAGNOSTIC DES PARCELLES :

Les surfaces de l'exploitation :

Surface :	170 ha
Faciès de végétation dominant :	- Pelouse sèche semi-naturelle sur calcaire - Buxaie.
Topographie :	Succession de collines et fonds de vallée formant des «digatations». Sols variants en fonction de la pente.
Altitude :	200 - 280m
Hydrographie, source, puits :	Source temporaire.
Aménagements pastoraux :	Oui : Clôture électrique, abreuvoirs, zone d'affouragement, abri.
Utilisation dominante:	À l'année, pâturage continu.
Affouragement :	Oui : = 27kg/cheval/semaine
ZNIEFF ¹ :	ZNIEFF II en totalité
ENS ² :	En totalité

Contexte :

L'ensemble des 3 parcs acquis en 2010 par Monsieur DESCHAMPS appartenaient autrefois à un éleveur ovin. Cependant, les parcelles furent abandonnées et la dynamique ligneuses s'est fortement mise en route.

Il s'agit principalement du Buis qui se développe sur les parties de pelouse sèche jusque là encore ouvertes.

On observe également le développement d'accrus de Pin noir mêlés aux boisements Chênes pubescent mais cela uniquement sur les pentes les moins fréquentées.

Les zone située en « entonnoir » sont des espace à forte priorité. En effet les grandes unités de pelouses ne sont pas en danger de fermeture et les ligneux bas sont très bien contenus par le pâturage. Mais les zone moins fréquentées, légèrement accidentée ou situées dans les coins de parc sont fortement susceptible de se refermer à terme.

Configuration des parcelles :

Surface de l'exploitation :	170ha
Pourcentage à l'intérieur du Site Natura 2000 :	100%
Mode de faire valoir :	Propriété (une petite partie en location)

L'exploitation de monsieur DESCHAMPS représente

8,5% du site Natura 2000

L'utilisation des Surface :

Pâturage :

Les parc principal est actuellement pâturé par une 15aine de chevaux à la retraite. Il sera divisé en deux afin de créer un parc secondaire pour des poneys. Ce secteur forme la plus grande entité de la propriété de Monsieur DESCHAMPS.

Le parc « îlot 2 » sera quand à lui pâturé par des chevaux dès que les travaux d'aménagement pastoral seront finalisés.

¹Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (*Inventaire national du patrimoine naturel*)

²Espace Naturel Sensible (*loi 76.1285 du 31 décembre 1976*)

Fauche :

Près de 13 ha de prairies de fond de vallon sont fauchées au début du mois de juin. Deux petites prairies sont situées sur l'îlot 1 et deux entités plus grandes sur les îlots 2 et 3.

Rendement des prairies :

En fauche ; $1,72+2,32+5,77+2,15+1,34 = 13,3$ ha

Rendement 2011 : 150 balles rondes.

! 2011 Entre 50% et 60% du rendement habituel.

~ 200kg/balle ronde => 30T pour 13,3 ha

→ **2,26T/ha**

En plus : 20ha fauchés en dehors du site : 45T de foin supplémentaires

Broyage :

Des opérations de broyage de buis préalables à l'installation de la clôture du parc « Poney » auront lieu au cours de l'été 2011.

Élagage :

Quelques coupes ont pu être réalisés mais cela dans le simple objectif de nettoyer autour des futures clôtures. Le relief accidenté combiné à l'inaccessibilité ne facilite pas ce type d'opération lourde.

Équipement pastoraux :

C'est en 2011 que Daniel et Paul DESCHAMPS ont commencé l'aménagement pastoral des surfaces ayant été reprises.

La première étape a consisté à nettoyer les îlots des déchets et anciennes clôtures (ursus et barbelées).

Certaines clôtures à mouton encore en bon état ont été gardées sur des bordures de haie.

L'étape suivante fut la mise en place de la clôture dessinant le contour de l'îlot 1 et 3 (en partie) (Cf « Cartographie d'exploitation »). Les prairies de fond de vallée ont ainsi été mise en défend. Les parcs de pâturage possèdent tous une à deux portes permettant de relier ou séparer les unités entres elles.

Le parc « Chevaux » s'étend sur 73 ha divisible en 2 (38ha et 35ha). [Cf Carte page suivante]

Le deuxième parc (« Poney ») sera créé durant l'été 2011 à partir d'une division diagonale du parc principal, il sera pâturé une quinzaine de bêtes.

Les premières années du contrat seront l'occasion pour les propriétaires de finaliser le nettoyage de l'îlot 2 et d'installer les clôtures nécessaires à la construction du dernier parc pour le pâturage des chevaux d'élevage.

Récapitulatif des parcs existants :

Dénomination :	Surface :	Parcelles concernées :	Divisible :	Réalisation :	Pâturage prévus:
« Chevaux »	73ha	S.1.2 et S.3.1	Oui en 2 : - « Chevaux Est » de 35ha - « Chevaux Ouest » de 38 ha	Effectuée	Chevaux à la retraite.
« Poney »	12ha	S.1.2	Non	Été 2011	Une 15ème de Poneys.
« îlot 2 »	36 ha	S.2.1 et S.2.2	Possible	2011 - 2012	Chevaux d'élevages.

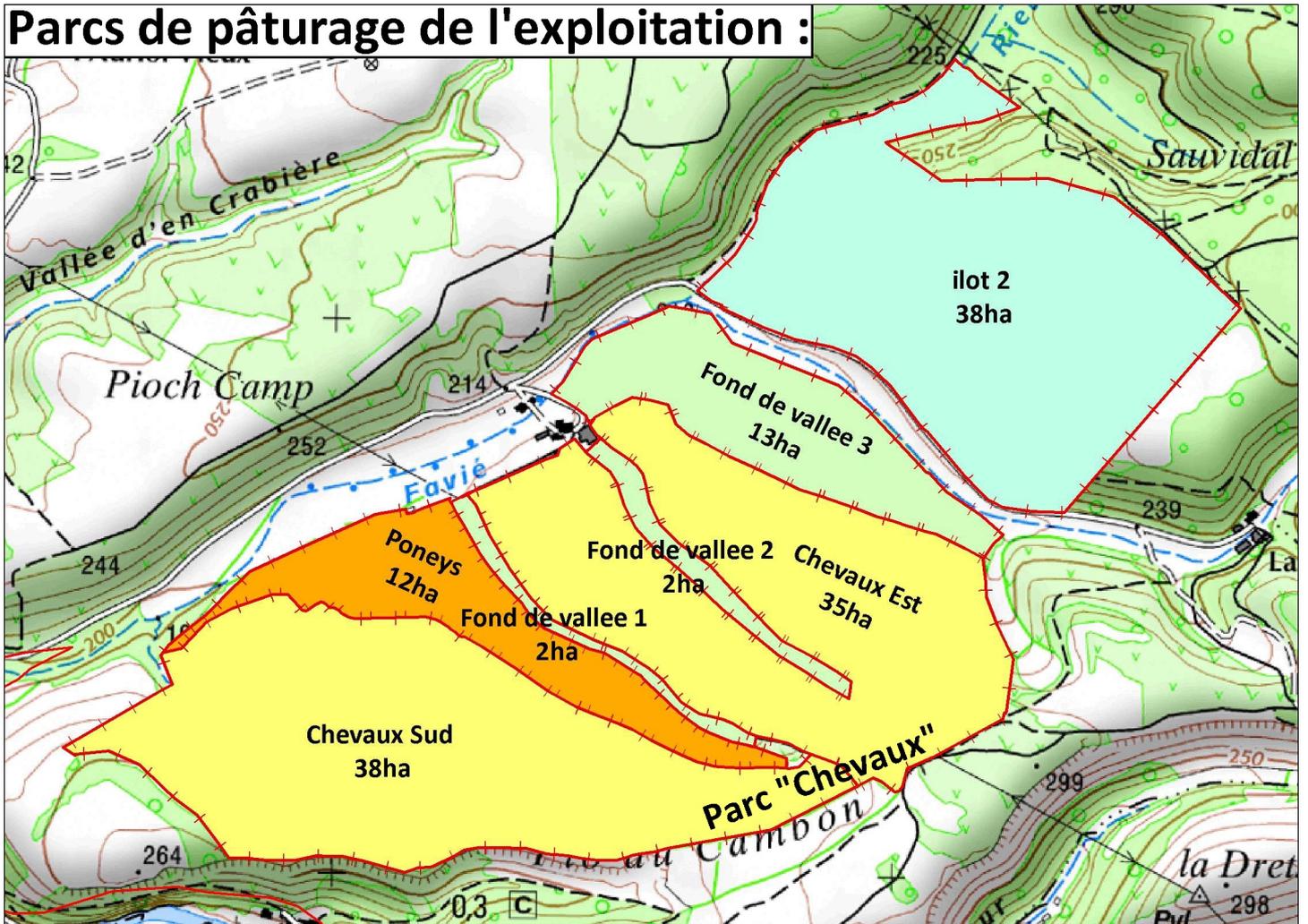
Liste des équipements pastoraux existants :

Type :	Observations :	Localisation :
Clôture électrique	1 piquet tout les 5m + mono fil en aluminium.	Pourtour des Îlot 1 et 3
Abreuvoir de la source	A remettre en état, assèchement estival.	Îlot 1
Abreuvoir	Grande contenance alimenté par une tonne à eau.	Bâtiment
Bac d'affouragement		Bâtiment
Abri		Bâtiment

Présentation synthétique des grands ensembles de gestion :

ID parc :	Zone concerné(e) :	Composition	Utilisation :
Parc « chevaux »	S.1.2 et S.3.1	<ul style="list-style-type: none"> Grandes zone planes de pelouse sèche et d'ancienne jachères sur le plateau. Pelouse plus embroussaillés sur les pentes et les coins de parc. Présence d'un point d'abreuvement et d'affouragement au Nord du parc. Fruticée à rosacées en fond de vallon à l'aval de la source. <p>NB : Les deux prairies de fond de vallon peuvent être intégrées à ce parc suite à la fauche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage à l'année par une trentaine de chevaux. Affouragement, et point d'eau au bâtiment.
Parc « Poney »	S.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Sur les pentes : zone de pelouse sèche à faciès d'emboussonnement. Sur les replats : Buxaie dense . Boisement mixte de Pin et de Chêne. 	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage à l'année par une 15ème de Poneys prévu dès l'été 2011 Installation d'un point d'eau dans le même temps.
Parc « îlot 2 »	S.2.1 et S.2.2	<ul style="list-style-type: none"> Boisement de Pin noir. Buxaie dans les pentes et replat. Pelouse sèche en voie d'embroussaillement sur le replat. 	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage prévu par des chevaux d'élevage, chargement encore non déterminé. Nécessitera l'installation d'un point d'eau.
Prairie de fond de vallon		<ul style="list-style-type: none"> Prairie maigre de fauche. Bosquets de rosacées en bordure. 	<ul style="list-style-type: none"> Fauche avant début Juin Ouverture probable des deux unités de l'îlot n°1 lors de la repousse.
Îlot n°,, ,...		<ul style="list-style-type: none"> Pelouse et éboulis Boisement de Pin et de chêne 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de gestion.

Parcs de pâturage de l'exploitation :



Diagnostic des unités de Gestion (UG) pâturés et/fauchées.

UG : Parc « Chevaux » :

N° parcelle
S.1.1 et S,3,1

Utilisation : Pâturage Par les chevaux

Période : À l'année

Surface de l'UG:	73ha
Surface engagée :	51,88 ha engagés
Faciès de végétation dominant :	Pelouse sèche semi-naturelle calcaire du méso et xérobromion
Topographie :	Succession de collines et de fonds de vallées formant un paysage particulier dessinant de nombreuses « digitations ».
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	<u>Le Parc comporte un points d'eau artificiel :</u> Il est situé en bordure de parc vers la zone d'affouragement et d'abri à proximité de la route facilitant ainsi l'accès à l'éleveur.

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ³	IC	Surface dans la parcelle	%
Pelouse sèche semi-naturelle calcaire (mésobromion et xerobromion)	CH 6210	Oui	Bug carto	
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		
Pelouse sèche & Prairie maigre de fauche	CH 6210 X 6510	Oui		
Ancienne jachère & Pelouse sèche		Non		
Formation à genévrier sur pelouse sèche	CH 5130	Oui		
Fruticée à rosacées	CB 31.81	Non		

Végétation :		%
Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnérable, ...</i>	70%
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Buis commun, Genévrier, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>	20%
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent.</i>	10%

³ CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Appréciation de la dynamique ligneuse

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Semis / Jeunes pousses :
<i>Buis commun</i> [Priorité de gestion]	De grandes unités de buxaie dense.	Vieillessement et colonisation.	- Individus vieillissants dans les grandes unités denses. - Colonisation des zones ouvertes de pelouse par développement des jeunes pousses surtout en lisière buxaie/pelouse.	- Présentes, abruties sur les zones ouvertes. - Mais non consommées lorsqu'elles se développent au pied des plants de lavande et de dorynie.
<i>Genévrier commun</i>	Localisés.	Développement lent.	- De nombreux plants âgés sont morts sur pied. De nombreux genévriers présentent un port en bougie.	- Jeunes pousses rares.
<i>Dorynie à 5 feuilles et la Lavande</i>	Dispersés en mosaïque.	Colonisation.	- Recouvrement important sur les grandes zones de pelouse. - ⚠ Développement des pousses de buis au pied.	- Refus.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Anciennes jachères « faune sauvage »</i>	Défavorable	- Recouvrement de sol nu. - Présence d'espèces « rudérales ».	- Retournement du sol ancien ;	- Pas de retournement
<i>Buxaie</i>	Bon par rapport à l'habitat « Buxaie ». Défavorable par rapport à l'habitat « Pelouse ».	- Fort recouvrement de ligneux bas (buis).	- Absence de gestion pendant de nombreuses années.	- Maintien de la pression de pâturage. - Layonnages. - Points d'attractions à disposer en lisière de buxaie (bac d'eau, sel, ...)
<i>Pelouse sèche sur le plat</i>	Bon	- Absence d'espèce rudérales. recouvrement en ligneux bas faible.	- Bon résultats sur la diminution du brachypode et de la litière grâce au pâturage.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage.
<i>Pelouse à faciès d'embuissonnement sur calcaire</i>	Moyen	- Recouvrement de ligneux bas important (buis).	- Absence de gestion pendant de nombreuses années.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage.

			- Zone de forte pente.	- Refente de parc possible.
--	--	--	------------------------	-----------------------------

Autre(s) élément(s) de biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> • Source et ruisseau temporaire. • Pierrier calcaires isolés. • Bosquets de feuillus.
Priorité :	<p>Continuer la lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâture. Intervention de broyage localisées possibles.</p> <p>Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouses par le troupeau.</p> <p>! à l'emplacement du nouveau point d'eau.</p>
Intérêt écologiques :	<p>Vastes étendues de pelouses sèches favorables à la nidification de l'Oedicnème criard.</p> <p>Milieus favorables au développement de nombreuses espèces d'orthoptères indispensables à l'alimentation de passereaux tel que l'alouette des champs.</p> <p>Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères.</p>
Commentaires :	

Diagnostic pastoral :

Les faciès de végétation :

Parc dominé par les zone à végétation basse de pelouse et arbustive de lande (buis et genévrier). Les boisements ne sont présents que de manière ponctuelle et ne sont que peut fréquentés par le troupeau du fait de leur faible accessibilité.

On note toute fois un recouvrement important du Brachypode penné sur les pelouses, actuellement le pâture à fait régresser considérablement cette espèce (consommation des partie aériennes verte et de la litière).

Ce résultat est favorable pour la conservation de l'habitat « Pelouse sèche ».

S'agissant des premières années de mise en place d'un pâture équin sur ces surfaces il convient tout fois dans les années à venir de trouver un équilibre afin d'éviter le surpâture des zone préférentielles.

Secteur	Fréquentation (de 1 à 5) ⁴ :	Accessibilité:	Causes :	Production :	Embossaillement :
Boisements	1	Très Mauvaise	- Forte pente. - Végétation très dense.	Faible	95%
Pelouse de replat (zone préférentielle du troupeau)	4	Très bonne	- Zone vaste et plane. - Absence de ligneux.	Bonne	<5%
Pelouse embroussaillée en zone de pente	2/3	Moyenne	- Pente. - Présence de ligneux. (obstacle visuel, freine les déplacements,...).	Bonne	15%
Buxaie	2	Mauvaise	- Végétation très dense,	Faible	90%

41: Pas ou très peu, 2:Occasionnelle, 3 : Fréquentée, 4 : Zone préférentielle, 5 : Sur-fréquentée.

			largeur de passage limitée, herbacées dominées par le Brachypode.		
--	--	--	---	--	--

UG : Parc «Poney» :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :	Pâturage	Par les poneys
S.1.2	12 ha	Période :	À l'année	

Surface de l'UG:	12ha
Surface engagée :	12ha
Faciès de végétation dominant :	Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire
Topographie :	Pente orientée nord et buxaie sur le replat.
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	<p><u>Le Parc comporte un point d'eau temporaire:</u> Il s'agit d'une source permanente aménagée par l'ancien propriétaire d'un abreuvoir principal en béton d'une contenance approximative de 200 litres et d'une gouttière annexe de quelques dizaine de litres. Cette source se tarie en période estivale (mi juin/fin septembre).</p>

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ⁵	IC	Surface dans la parcelle	%
Lande sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire	CH 6210	Oui		
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		

Végétation :	
Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnéraire, ...</i>
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Genévrier, Chêne juvénile, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent, Pin noir</i>

Appréciation de la dynamique ligneuse

⁵ CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Jeunes pousses / Semis :
<i>Genévrier commun</i>	En mosaïque	Colonisation	Parc d'Ubac en pente, sensible à l'embroussaillage.	Présentes
<i>Chêne pubescent</i>	En lisière de bois essentiellement.	Colonisation	Haie entourée de deux fronts de colonisation (boisement au Sud et haie au Nord).	Présentes
<i>Genêt d'Espagne</i>	En mosaïque	Colonisation		

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Pelouse à faciès d'embroussaillage sur calcaire</i>	Défavorable	Recouvrement important des ligneux bas.	Absence de gestion pendant de nombreuses années. Zone de forte pente.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage. - Refente de parc possible.

Autre(s) élément(s) de biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> • Source et ruisseau temporaire. • Pierrier calcaires isolés. • Bosquets de feuillus.
Priorité :	Continuer la lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâturage. Intervention de broyage localisé possibles. Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouses par le troupeau. ! à l'emplacement du nouveau point d'eau.
Intérêt pour la biodiversité :	Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères. Le linéaire continu
Commentaires :	

Diagnostic pastoral :

Les faciès de végétation :

Cette entité pastorale est orientée au Nord (Ubac), elle est donc naturellement moins fréquentée par le troupeau. La zone de pelouse présente un embroussaillage voisin des 20%. La création d'un parc pour les poneys permettra à l'avenir d'avoir des résultats plus probants en terme de débroussaillage pastoral.

Les ligneux bas présents sont essentiellement dominés par le Genévrier et le Genêt d'Espagne.

L'évolution de cette pelouse est donc à suivre ces premières années afin d'atteindre un chargement optimum.

Secteur	Fréquentation (de 1 à 5) ⁶ :	Niveau d'embroussaillage -	Accessibilité:	Causes :	Production :
---------	---	----------------------------	----------------	----------	--------------

⁶ 1: Pas ou très peu, 2:Occasionnelle, 3 : Fréquentée, 4 : Zone préférentielle, 5 : Sur-fréquentée.

		saillement:			
Boisements	1	95%	Très Mauvaise	- Forte pente. - Végétation très dense.	Faible
Pelouse embroussaillée en zone de pente	2/3	20%	Moyenne	- Pente. - Présence de ligneux. (obstacle visuel, freine les déplacements,...).	Bonne
Buxaie (sur le haut du parc)	2	80%	Mauvaise	- Végétation très dense largeur de passage limitée, herbacées dominées par le Brachypode.	Faible

UG : Parc «îlot 2» :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :
S.2.1 et S.2.2	12 ha	Période :

A venir : pâturage par les chevaux d'élevage
À l'année

Surface de l'UG:	36ha
Surface engagée :	0 ha
Faciès de végétation dominant :	Buxaie et Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire
Topographie :	Pelouse sur le plat, Bois ou Buxaie sur les pentes.
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	L'aménagement de point d'eau sera nécessaire.

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ⁷	IC	Surface dans la parcelle	%
Lande sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire	CH 6210	Oui		
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		

Végétation :	
Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnérable, ...</i>
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Genévrier, Chêne juvénile, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent, Pin noir</i>

Appréciation de la dynamique ligneuse

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Jeunes pousses / Semis :
<i>Buis</i>	En mosaïque	Colonisation	Forte influence de la buxaie périphérique. Évolution progressive au profit de la buxaie.	Nombreuses et non consommé par l'absence de pâturage.
<i>Pin noir</i>	En lisière .	Colonisation	Présence de nombreux portes	Présentes.

7 CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

			graines autour de la pelouse.	
<i>Dorynie à 5 feuilles</i>	En mosaïque	Colonisation	Développement de jeunes buis au pied.	Présentes.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Pelouse à faciès d'embuissonnement sur calcaire</i>	Défavorable	Développement important du buis et du Brachypode penné.	Absence de gestion pendant de nombreuses années. Zone de pelouse entourée de bois et de buxaie.	- Mise en place d'un pâturage extensif et maintien de la pression . - Broyage possible si pâturage.

Autre(s) élément(s) de biodiversité⁸ :	<ul style="list-style-type: none"> • Bosquets de mixtes. • Pierriers.
Priorité :	<p>Lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâturage. Broyage des refus de la première année possible.</p> <p>Chercher la consommation de la litière de brachypode par les chevaux. Il est possible de jouer sur la quantité de foin apporté en période hivernale.</p> <p>! à l'emplacement du nouveau point d'eau.</p>
Intérêt pour la biodiversité :	<p>Vastes étendues de pelouses sèches favorables à la nidification de l'Oedicnème criard.</p> <p>Milieu favorable au développement de nombreuses espèces d'orthoptères indispensables au régime alimentaire des passereaux tel que</p> <p>Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères.</p>
Commentaires :	

8 IAE : Infrastructure Agro-Ecologique

Parcelles Fauchée :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :
S.1.2, S.3. et S.1.3	10 ha	Période :

Fauche + ouverture éventuelle au pâturage.
 Fauche : Mai/Juin Pâturage : Été

Nom habitat	Code habitat ⁹	IC	Surface dans la parcelle	%
Prairie maigre de fauche X Pelouse sèche calcaire	CH 6210 X 6510	Oui		

L'herbe est récoltée une fois par an (entre Mai et Juin). Les rounds sont ensuite stockés à l'abri au bâtiment.

L'année 2011 fut médiocre du fait de sécheresse (2 à 3 T/ha), mais elle devrait approcher les 4 T/ha les bonnes années.

Pelouse oligotrophe gérées par la fauche, sont un élément important pour l'exploitation pour accéder à l'autonomie fourragère.

La végétation est plus dense que sur le reste des pelouses, le sol plus profond est également plus frais.



Végétation :	
Herbacées	Brome dressé, Brachypode penné, Dactyle, Lotier, Coronille, Menthe,

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Préconisations:
<i>Pelouses fauchées</i>	Bon	Végétation adaptée au condition édaphiques. Absence d'espèce rudérales.	- Éviter le retournement. - Maintenir la fauche. - Limiter / proscrire la fertilisation.

⁹CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Faune rencontrée :

Faune rencontrée durant le terrain :

Busard cendré
Buse variable
Milan noir (en vol)
Alouette des champs
Lézard des murailles
Lézard vert
Phasme hispanique
Sanglier (traces)
Lapin de garenne
Héron garde de bœuf (en vol à proximité)
Argiope fasciée
Martinet noir
Faucon crécerelles

Données naturalistes : (Base de données LPO – faune Tarn-Aveyron)

Milan noir, Bruant proyer, Alouette lulu, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Bruant zizi, Pies-grièches écorcheurs, Fauvette grisetite...

Annexe n°9 : Mode d'exploitation favorable et faciès de végétation

	Printemps	Fin printemps	Été	Automne	Hiver
Printemps + Automne					
Fin du printemps + arrière saison					
Été + arrière saison					
Spécialisé automne					
Spécialisé arrière saison					

Utilisation favorable	Utilisation la plus adaptée au faciès de végétation.
Utilisation possible	Utilisation envisageable grâce à la capacité de report sur pied des espèces herbacées.

Type de parc :	Printemps	Fin printemps	Été	Automne	Hiver
Pelouse ouverte à petites graminées (<i>Fétuque ovine, Carex</i>)	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>		Utilisation favorable
				<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse ouverte à grandes graminées (<i>Brome érigé, Brachypode penné</i>)	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		<i>Utilisation possible</i>			<i>Utilisation possible</i>
				<i>Utilisation possible</i>	
Pelouse et broussailles diffuses	<i>Utilisation possible</i>			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>		Utilisation favorable
				<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse et broussailles en mosaïque	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>		Utilisation favorable
				<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse et culture	Récolte				
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>		Utilisation favorable
				<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
	Utilisation favorable			Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	Utilisation favorable
				<i>Utilisation possible</i>	
Lande et bois			<i>Utilisation possible</i>	<i>Possible (si glandée)</i>	<i>Utilisation possible</i>

D'après « Comment utiliser les parcs de pelouse ? » de Marie-Claire Macron, Gérard Guérin et Gérard Cazalot (Institut de l'Élevage) - Mai 2006

Année de contractualisation :	2011
Paul DESCHAMPS	

Plan de Gestion Pastorale :

Site Natura 2000:
Causse de Cauçalières et Labrugière

ID Parcelle	Nom	Surface	Engagement MAEt	Faciès de végétation	Code Habitat	Préconisation de gestion	Objectif de gestion	Intervention(s)	Chargement / effectif maximum	Période d'utilisation favorable	Refente de parc ou installation de clôture	Mise en défend	Points d'eau	Affouragement	Année(s) concernée(s) :				
															2011	2012	2013	2014	2015
S.1.1	Parc « Chevaux »	73ha	MP_N945_HE6 (Herbe 9)	Pelouse sèche ouverte, Pelouse sèche embroussaillée, Buxaie, Fond de vallon	CH 6210	Pâturage extensif ①	Contenir/impacter les ligneux bas et de supprimer le Brachypode penné)	Broyage des refus possible	Compris entre 0,2 et 0,4 UGB/ha ①	Valorisation possible au Printemps, à l'Automne et en hiver, certaines parties de l'îlot permettent un report sur pied suffisant en été.	Division du parc «Chevaux» pour la création du parc «Poney». ②	En été : Si surfréquentation de la pelouse du parc « Chevaux Sud » rabattre le troupeau sur le parc « Chevaux Est » avec ouverture des parcelles S.1.3 et S.1.2.	Remise en service de l'abreuvoir à la source.	Affouragement à l'année interdit par le cahier de charges.	1 2 3 4	1 3	1 3	1 3	1 3
CH 5110					Layonnage possibles			L'intégration de la S.3.3 au parc de pâturage « Chevaux Est » souhaitable. Cela permettra d'augmenter la surface pâturée par les chevaux. Cette partie pouvant facilement valorisée au printemps voir durant l'été.											
S.3.1					Broyage de type «layonnage»														
S.1.2	Parc «Poneys»	12 ha	MP_N945_HE6 (Herbe 9)	Pelouse sèche embroussaillée	CH 6210	Pâturage extensif ①	Luter contre les ligneux bas	Débroussaillage autour de la source.	Chargement maximal de 0,5 UGB/ha ①	Ce parc présente trois faciès de végétation différents, il peut être pâturé toute l'année. A long terme des refentes seraient toute fois pertinentes afin de valoriser au mieux la végétation sur pied.	Division du parc «Chevaux» pour la création du parc «Poney». ②	/	Installation du point d'eau et d'affouragement en dehors des zones de pelouse sèche. ④	Ne pas substituer l'affouragement à la ressource alimentaire naturellement présente sur le parcours. ⑤	1 2 3 4	1 3	1 3	1 3	1 3
S.3.3	Non gérée	Pâturage extensif			Compris entre 0,2 et 0,4 UGB/ha			Intégrer cette parcelle au parc des chevaux											
S.2.1	Parc «îlot 2»				Pelouse sèche ouverte, Pelouse sèche embroussaillée, Buxaie, Boisement.			CH 6210	Pâturage extensif		Chercher à faire disparaître le brachypode penné.	Broyage envisageable							
S.2.2			Layonnage dans la buxaie																
S.1.3	Pelouse fauchée		MP_N945_HE6 (Herbe 9)	Pelouse sèche et Prairie maigre de fauche	CH 6210	Fauche	Maintenir le cortège floristique actuel	Fauche annuelle	/	Jun à Juillet	/		Suite à la fauche, ouvrir les fonds de vallée au troupeau -> Obj : soulager la pelouse.	/	Facultatif				
S.1.4					CH 6510											Limitation ou absence de fertilisation.			
S.3.2																			
S.2.2																			
S.7.1																			



Code couleur :

① : Obligatoire

② : Facultatif

• PRESCRIPTIONS DE GESTION :

Pour la localisation, se référer au **document cartographique** p... du diagnostic aspect « Interventions ».

• Pâturage :

1

Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouse sèche :

- S'abstenir de toute installation de point d'eau à proximité.
- Favoriser la mise en place de points d'attraction dans les zones les moins fréquentées (landes, broussailles, pentes, bois,...).
- Sur le Parc « Chevaux » : Respecter **un chargement de 0,2 à 0,4 UGB/ha** : Soit entre 15 et 30 chevaux sur les de 73ha à l'année.
- Sur le parc « Poney » : Ne pas dépasser un chargement de **0,5UGB/ha** soit 15 poneys à l'année.
- En période estivale, favoriser l'ouverture des fonds de vallons fauchés et l'affouragement.



○ Affouragement

3

L'apport de foin est à équilibrer en fonction de la saison.

En effet, si l'affouragement est trop important en période de pousse de l'herbe le troupeau risque de moins valoriser l'herbe présente sur pied sur les parcours. Cela n pourrait nuire à l'objectif de débroussaillage pastoral.



Ne pas substituer l'apport de foin à la ressource alimentaire naturellement présente sur le parc. → Diminution possible au printemps.

○ Refente de parc en période sensible :

Si les entités de pelouse sèche sur replat ont été déjà raclées à la fin du printemps un risque de sur pâturage peut exister en période estivale.

Il s'agira alors de jouer sur :

- L'affouragement en l'augmentant si nécessaire.
- Rabattement du troupeau sur le parc « Chevaux Est ».

○ Pierre à sel (ou minéraux) :

L'installation de pierre à sel sur les parcours permet d'orienter les déplacement du troupeau. Indirectement, elle peut participer à soulager les zones trop ou sur fréquentées.

Pour cette raison, on choisira des zones fermées, ou peu fréquentées pour la mise en place d'un tel aménagement.



• Layonnages de passage :

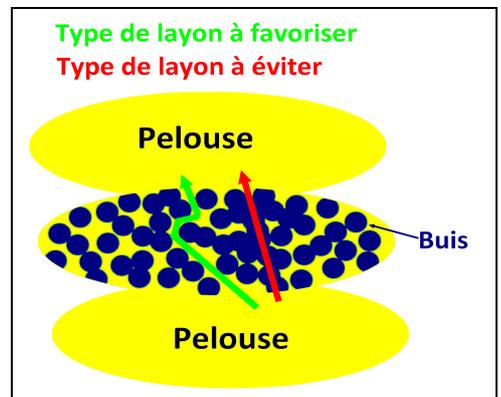
Zones concernées : Secteurs de buxaie.

Ne pas couper systématiquement tout droit mais préférer rejoindre les petites zones ouvertes entre elles.

Objectif : Relier les zones de pelouses les moins visitées entre elles en facilitant la circulation actuelle ou en ré-ouvrant des zones à fort potentiel de circulation.

Secteurs à viser en premier : Zone de pente, enclavée, entourée de bois ou de lande parfois en coin de parc.

Préconisation : Utiliser les ouvertures actuelles et préférer débroussailler entre deux zones ouvertes en passant par des zones moins denses que de couper droit.



- **Fauche des pelouses :**

Fauche annuelle des fonds de vallon. Entretien des bordures souhaitable. Limitation ou Absence de fertilisation souhaitée.

Si fertilisation, penser à remplir le Cahier d'enregistrement de la Fertilisation.

- **Aménagement point d'eau :** ④

Remise en état de la source temporaire située sur la Parcelle S.1.2.

Objectif : Eau claire présente dans l'abreuvoir tant que la source n'est pas tarie (Juin-Octobre).



Aménagements de point d'eau supplémentaire en dehors des zones de pelouses sèches.

- **Débroussaillage :** ④

Nettoyage des abords du point d'eau préconisé.

Objectif : Faciliter les déplacements des animaux à proximité.

- **Broyage :** ②

Broyage de la lande à buis préalable à l'installation de clôtures électriques nécessaire à la création du parc « Poney ».

Le buis, espèce peut appétente pour le bétail, à la particularité de redoubler de vigueur suite au broyage.

Ne pas effectuer de broyage en plein dans les zones denses de buis.

! Les Points de Contrôle :

- **Les cahiers d'enregistrements :**

L'enregistrement des pratiques et des interventions est obligatoire au titre de la conditionnalité des aides PAC.

La tenue des cahiers d'enregistrements est une preuve du bon respect des cahiers des charges MAEt (défini ici par le plan de gestion).

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « MP_N945_HE6 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (dénomination, n° d'îlot, ID parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, conditions particulières,
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Dans un souci de suivi au titre de la conditionnalité des aides PAC

Le cahier des charges de la mesure HE6 prévoit l'**obligation d'enregistrement** :

• des pratiques de pâturage (<i>date(s), nb de bêtes, chargement, zones pâturées, division de troupeaux,...</i>)	Cahier d'Enregistrement du Pâturage
• des travaux de fenaison,	Cahier d'Enregistrement des Opérations de gestion
• des travaux effectués (<i>broyage, débroussaillage, coupe de bois, création d'un chemin, aménagement de point d'eau, mise en place d'une clôture,...</i>),	Cahier d'Enregistrement des Opérations de gestion
• des apports en fertilisation.	Cahier d'Enregistrement de la Fertilisation

• **Critères de contrôle par prescription de gestion :**

Prescription :	Critères de vérification :
Pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de clôtures en période de pâturage prévue dans le plan de gestion pastorale. - Présence de crottin* sur les zones à pâturer. - Végétation abrutie en zone ouverte. - Herbacées consommées jusqu'au pieds des ligneux bas en zone accessible (<30% de recouvrement). - Jeunes arbustes présentant des traces de consommation (prunellier, troène, ronces, genévrier et buis...)
Affouragement	<ul style="list-style-type: none"> - Bottes de foin/paille placées sur distributeurs. - Absence de bottes déroulées au sol. - Affouragement permanent interdit.
Pierre à sel	- Visite de l'emplacement du support de la pierre à sel.
Périodes sensibles	- Cahier d'enregistrement
Broyage	- Visite du secteur broyé en compagnie de l'éleveur.
Coupe de ligneux	<ul style="list-style-type: none"> - Constater la présence de souches. - Constater l'entrée de lumière dans la zone boisée contractualisée.
Aménagement de point d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du point d'eau en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.
Layonnage d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du secteur en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.
Layonnage de passage	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du secteur broyé en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.

* (si le contrôle est effectué durant la période de pâturage ou quelques temps après).



Présence de crottin sur les zones pâturés



Souche après éclaircie



Herbacées consommées au pied des ligneux



Illustration 2: Refus au pied

Ci dessous, veuillez trouver des exemples de cahiers destinés à faciliter vos enregistrements.

PROPOSITION DE CAHIERS D'ENREGISTREMENT :



Fiche 2 bis

Fiche d'enregistrements parcellaire

pour les exploitations engagées dans une MAE depuis 2007

Obligatoire
 Obligatoire pour les apports organiques
 Obligatoire si la MAE comporte des obligations en matière de fertilisation
 Facultatif

Culture : Parcelle/Îlot : Surface concernée (par îlot) :
 Engagement MAE : Limitations fertilisation totale : N : P : K :
 Limitations fertilisation minérale : N : P : K :

Plan prévisionnel de fumure

Période d'implantation prévue (pour les prairies) :

Période prévue ou stade physiologique	Surface prévue	Type d'engrais	Quantité apportée / ha	Teneur (% ou /T ou /m ²)			Unités apportées /ha			Observations dont contrôles éventuels de nitrification (N Tester, Jukil, ...)
				N	P	K	N	P	K	
Les résidus de récolte doivent être exportés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total						
Une culture intermédiaire doit être implantée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total minéral						Objectif de rendement :

Cahier d'enregistrements fertilisation et phytosanitaire

Date d'implantation (pour les prairies) : Variété :

Date d'intervention	Surface traitée	Nom commercial du produit phyto ou type d'engrais	Dose /ha ou quantité apportée / ha	Teneur (% ou /T ou /m ²)			Unités apportées / ha			Observations dont les débris d'enfouissement des fumiers et lisier
				N	P	K	N	P	K	
Les résidus de récolte sont exportés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total						Date de récolte :
Une culture intermédiaire est implantée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total minéral						Rendement réalisé :

Enregistrement des pratiques de pâturage

Année 20....

N° îlot	Nom ou N° de la parcelle	Surface	Type d'aninx	Nbre d'aninx	Tps de présence /24 h	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL j			

Obs. (critères d'entrée et de sortie, complémentation, refends, entretien, suivi sanitaire...)

N° îlot	Nom ou N° de la parcelle	Surface	Type d'aninx	Nbre d'aninx	Tps de présence /24 h	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL j			

Obs. (critères d'entrée et de sortie, complémentation, refends, entretien, suivi sanitaire...)